


Dossier scolaire de l'exposition « FUIR »

Bernisches Historisches Museum
Musée d'Histoire de Berne



FUIR

25.1. – 16.9.2018

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement et de la coopération DDC
Commission fédérale des migrations CFM
Secrétariat d'État aux migrations SEM

 **UNHCR**
The UN Refugee Agency

Un réfugié est une personne qui „ ... craignant d'être persécutée du fait de sa race*, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité “.

*Convention relative au statut des réfugiés,
conclue à Genève en 1951 et ratifiée par 148 pays*

„ Personne ne pousse ses enfants sur un bateau à moins que l'eau ne soit plus sûre que la terre ferme. “

Warsan Shire, poétesse somalienne

„ L'aide humanitaire ne permet pas de rendre aux réfugiés leur ancienne vie. En revanche, elle leur permet de ne pas mourir de faim et de soif. La perspective à long terme, pour elles-mêmes et pour leurs enfants, de mener une vie digne : voilà ce dont ces personnes ont besoin. “

*Manuel Bessler, vice-directeur, délégué à l'aide humanitaire et
chef du Corps suisse d'aide humanitaire*

„ Chaque année, un nombre terriblement élevé de réfugiés et de migrants périssent en mer ; les gens qui fuient la guerre par la voie terrestre se heurtent à des frontières closes. Fermer les frontières ne résout pas le problème. “

*Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations
Unies pour les réfugiés*

„ Face à une catastrophe humanitaire, comme celle qui sévit en Syrie, toute aide s'avère insuffisante. Nous faisons malgré tout de notre mieux. Depuis les zones en conflit, nous avons transféré directement des personnes vulnérables vers la Suisse. Par le biais de la procédure d'asile, nous avons accueilli nombre de femmes, d'hommes et d'enfants syriens. Et nous fournissons aussi de l'aide sur place. Ce faisant, nous avons sauvé la vie de quelques personnes et offert un avenir à beaucoup d'autres. Nous avons également prouvé que, même dans les circonstances actuelles, la Suisse ne se détourne pas des personnes obligées de fuir. “

*Simonetta Sommaruga, conseillère fédérale,
chefe du Département fédéral de justice et police (DFJP)*

„ Qu'ils restent en Suisse ou pas, les gens ont besoin de perspectives. “

*Walter Leimgruber, président de la Commission
fédérale des migrations*

* La Convention de Genève relative au statut des réfugiés a été adoptée en 1951, soit à une époque où le terme race appartenait au vocabulaire officiel. On parle aujourd'hui d'appartenance ethnique.



©EDA/DEZA

L'exposition « **FUIR** » a été développée conjointement par les organismes suivants:
Commission fédérale des migrations (CFM)
Secrétariat d'État aux migrations (SEM)
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
Direction du développement et de la coopération (DDC)

www.ddc.admin.ch
www.ekm.admin.ch
www.sem.admin.ch
www.unhcr.org, www.unhcr.ch/fr

Auteure

Gaby Fierz, fierz-kulturprojekte

Coopération

Médiation culturelle, Musée national de Zurich, Prisca Senn
www.flucht-fuir.ch

Remerciement

Grégoire Vuilleumier „ Greis ”

Musée national de Zurich

29 octobre 2016 – 5 mars 2017

Musée municipal de la ville d'Aarau

6 avril – 17 septembre 2017

Musée d'histoire de Berne

25 janvier – 16 septembre 2018

Musée d'histoire de Lucerne

5 octobre 2018 – 10 mars 2019

Musée d'histoire et d'ethnologie de Saint-Gall

6 avril 2019 – 5 janvier 2020

INTRODUCTION



©EDA/DEZA

Chers enseignants,

Chaque jour nous parviennent des images de réfugiés qui perdent la vie sur le chemin de l'exil. Mais savons-nous vraiment ce que veut dire abandonner sa maison, son travail, sa famille et sa patrie ? L'exposition « FUIR » permet aux visiteurs de se mettre dans la peau des réfugiés et de mieux comprendre ce qu'ils vivent.

Fuyant les horreurs de la guerre, les bombardements incessants et les persécutions, Hayat Hamid a quitté la Syrie avec ses deux enfants et sa belle-mère pour se réfugier au Liban voisin. En guise de bagage, ils n'ont pu emporter que quelques vêtements. Les Hamid ont eu de la chance : ils ont trouvé refuge chez des parents éloignés, qui les logent depuis des années dans leur garage. Ils partagent tout : une nourriture chiche, l'eau souillée et le peu d'électricité disponible. Les économies des deux familles sont à présent épuisées et elles ont de toute urgence besoin de l'aide internationale. Hayat Hamid est un personnage fictif, mais son histoire repose largement sur des faits réels et témoigne du destin de beaucoup de personnes sur les routes de l'exil.

66 millions de réfugiés et déplacés

Le nombre de personnes ayant dû fuir leur foyer, voire leur pays, est estimé aujourd'hui à plus de 66 millions à travers le monde. Un nombre qui n'avait plus été atteint depuis la Seconde Guerre mondiale. L'exposition « FUIR » traite ce sujet sous différents angles et invite les visiteurs à découvrir, au travers de destins représentatifs, les parcours variés et semés d'embûches de réfugiés et de leurs familles. Le public peut ainsi se rendre compte de ce que ressent un être humain lorsqu'il arrive, au terme d'un voyage long et périlleux, quelque part où nul ne l'attend, sur une terre étrangère dont il ne parle pas la langue et où il se sent seul et déraciné... un endroit dans lequel il a malgré tout placé tous ses espoirs.

Comme les réfugiés, les visiteuses et visiteurs franchissent plusieurs étapes de l'exil. Grâce à l'installation vidéo du réalisateur Mano Khalil (lui-même un ancien réfugié), ils assistent à un voyage éprouvant et dangereux. Ils apprennent quelles personnes, en Suisse et dans d'autres pays, bénéficient ou non d'une protection en tant que réfugiés. Ils découvrent les ressorts de l'aide internationale, dont sont tributaires plus de 90 % des réfugiés dans le monde, puis le fonctionnement de la procédure d'asile en Suisse. L'exposition aborde par ailleurs des questions concernant la diversité culturelle, l'identité et les chances qu'offre l'intégration, ainsi que des sujets d'actualité tels que les déplacements engendrés par le changement climatique.

La gestion de tels mouvements migratoires place la communauté internationale face à des défis immenses. Il importe notamment de développer des mécanismes pour protéger les personnes exposées à de grands risques dans leur patrie, mais qui ne sont actuellement pas reconnues comme des réfugiés. Cette catégorie englobe par exemple les personnes confrontées à la sécheresse ou à une pauvreté systémique, suite à des catastrophes naturelles ou au changement climatique. Le plus souvent, il convient de commencer par améliorer l'aide sur place, tout en renforçant la coopération internationale et la répartition des responsabilités, domaine dans lequel la Suisse s'engage également. Il est tout aussi essentiel d'accorder un statut de protection aux personnes qui ne peuvent pas retourner dans leur pays de provenance sans courir de risque.

L'exposition est un projet commun de la Commission fédérale des migrations (CFM), du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de la Direction du développement et de la coopération (DDC).

Le présent dossier pédagogique doit contribuer à faire de l'exposition une expérience unique et inoubliable pour les enseignants de même que pour les élèves. À cet effet, il propose plusieurs sujets à traiter, qui sont adaptés à différents niveaux scolaires. L'objectif est de promouvoir l'acquisition de compétences qui jouent un rôle central dans le développement durable (EDD), c'est-à-dire de transmettre aux élèves des contenus qui les poussent à remettre en question leurs propres valeurs, favorisent une critique constructive et leur apprennent à identifier et à exploiter leur marge de manœuvre tout en assumant leurs responsabilités.

Le dossier comprend un guide relatif à l'exposition, des informations et des propositions d'activités destinées aux enseignants, ainsi que des fiches d'information et de travail pour les élèves. Les activités et sujets proposés aident à aborder une thématique aussi variée que complexe avant la visite de l'exposition et à en approfondir l'étude par après. Tant les objectifs d'apprentissage que les sujets traités et les propositions s'adressent à un large public scolaire.

Nous recommandons aux enseignants qui souhaitent visiter librement l'exposition « FUIR » avec leur classe de venir l'explorer seuls au préalable. Les musées proposent par ailleurs des visites guidées interactives, assurées par des membres de l'équipe de médiation culturelle. Vous trouverez l'offre correspondante sur le site internet de l'institution qui accueille l'exposition : www.flucht-fuir.ch

Musée d'Histoire de Berne

25 janvier – 16 septembre 2018, www.bhm.ch

Musée d'histoire de Lucerne

5 octobre 2017 – 10 mars 2019, www.historischesmuseum.lu.ch

Musée d'histoire et d'ethnologie de Saint-Gall

6 avril 2019 – 5 janvier 2020, www.hmsg.ch

TABLE DES MATIÈRES

Préparation de la visite	TYPE D'EXPOSITION	9
Activités précédant la visite de l'exposition	LES IMAGES DE L'EXIL I activités créatrices avec des photographies I 5 ^e à 6 ^e année primaire	11
	RECITS D'EXIL recherche degré secondaire I, degré secondaire II	12
Visite de l'exposition	LES IMAGES DE L'EXIL II Circuit I 5 ^e à 6 ^e année primaire : 90'	14
	QUELQUES OBJETS ET LEUR HISTOIRE Circuit II 5 ^e à 6 ^e année primaire, degré secondaire I : 90'	16
	CELA PEUT ARRIVER À N'IMPORTE QUI – CINQ RÉCITS D'EXIL Circuit III degré secondaire I, degré secondaire II : 90'	18
	RÉFUGIÉS EN SUISSE Circuit IV degré secondaire I, degré secondaire II : 90'	20
Activités après la visite de l'exposition	LES IMAGES DE L'EXIL III activités créatrices avec des photographies 5 ^e à 6 ^e année primaire	23
	QUE SAIS-JE ? QUE PUIS-JE FAIRE ? degré secondaire I, degré secondaire II	24

Informations destinées aux enseignants	LE CINÉASTE MANO KHALIL RÉPONSES DU QUIZ MEMORY „ PRÉJUGÉS “ QUELS SONT LES GROUPES AUXQUELS J’APPARTIENS ? RÈGLES DU JEU ET SOLUTIONS DE LA CHASSE AUX OBJETS MODE D’EMPLOI POUR ASSEMBLER UN CERF-VOLANT SIMPLE	26
Matériel pédagogique	L’ASILE EN SUISSE CONVENTION DE GENÈVE RELATIVE AU STATUT DES RÉFUGIÉS ART. 14 DROIT D’ASILE LA DIVERSITÉ AU QUOTIDIEN – RELEVER LES DÉFIS DE L’AVENIR GLOSSAIRE PAYS D’ORIGINE DES RÉFUGIÉS DÉFINITION, MOTIFS DE FUITE, PROBLÈMES NON RÉSOLUS PERSPECTIVES SUR PLACE CHIFFRES-CLÉS SIX QUESTIONS PORTRAITS – LES IMAGES DE L’EXIL, CIRCUIT I (ÉLÈVES DE 4E – 6E ANNÉE) ÉQUIPE D’ATHLÈTES RÉFUGIÉS AUX JEUX OLYMPIQUES MEMORY „ PRÉJUGÉS “ QUIZ IDENTITÉS PLURIELLE „ JE SUIS MULTIPLE “ CHANSONS „ SANTA MARIA “ DE GREIS	34
Annexe : Autre matériel pédagogique	MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE FILMS LIVRES	69

TYPE D'EXPOSITION

L'exposition se présente sous la forme d'un parcours. Elle débute par une plongée dans l'installation vidéo de Mano Khalil (annexe 1 : Informations destinées aux enseignants : Mano Khalil). Le cinéaste, lui-même arrivé en Suisse en tant que réfugié, a suivi des hommes, des femmes et des enfants sur les chemins de l'exil ; il les a interviewés et filmés. L'installation vidéo présente ces prises de vue ainsi que les propos de témoins interviewés.

Un couloir de l'exil, décoré de dessins d'enfants qui illustrent les motifs de l'exil, conduit les visiteuses et les visiteurs à la frontière. Ce n'est qu'après avoir franchi la frontière de leur pays que les personnes en fuite deviennent des réfugiés au sens de la Convention de Genève sur les réfugiés. Au sortir du couloir, chaque visiteuse ou visiteur reçoit le carnet d'exil de Hayat, Mohammed, Aziz, Malaïka ou Abdi.

(cf. Documents séparés sur la présentation des cinq personnes en fuite)

Il s'agit de personnages fictifs dont les récits se fondent toutefois sur des faits réels. Les visiteurs peuvent ainsi suivre le parcours d'une personne déplacée vers un avenir incertain. L'exposition donne un aperçu de la vie quotidienne dans un camp de réfugiés, mais aussi des conditions de vie de réfugiés accueillis chez des proches, dont ils dépendent pendant des années tout en craignant que leur autorisation de séjour ne soit pas renouvelée et qu'ils soient obligés de retourner dans la région en conflit. Les visiteurs réalisent ainsi à quel point il est difficile pour un jeune homme de voyager des journées durant, caché dans un camion, à la merci des passeurs. L'exposition aborde une multitude de problèmes et d'obstacles que les réfugiés rencontrent au cours de leur voyage et montre les défis qu'ils doivent surmonter et les décisions qu'ils doivent prendre.

À chaque étape du parcours, les visiteurs apprennent quelque chose de nouveau sur les personnages de l'exposition, sur leur pays d'origine, sur les raisons qui les ont poussés à fuir ainsi que sur leurs perspectives. Environ 90 % des personnes en fuite sont tributaires de l'aide internationale et vivent en moyenne pendant 17 ans dans une situation précaire – c'est-à-dire qu'ils ne peuvent ni retourner dans leur patrie, ni s'intégrer dans un autre pays. Ils ne possèdent ni autorisation légale de séjour ni permis de travail et n'ont pas accès à l'éducation ou aux soins de santé. Lorsque l'on songe que plus de la moitié des réfugiés sont des enfants, il est évident que des mesures à long terme s'imposent de toute urgence. Il importe d'offrir des perspectives aux déplacés internes et de soutenir les pays qui accueillent la plus grande partie des réfugiés.



©UNHCR/McConnell, Andrew

Une autre étape de l'exposition est consacrée à l'asile en Suisse. Qui peut obtenir l'asile? Qu'est-ce qu'une admission provisoire ou un visa humanitaire? Comment se déroule une procédure d'asile? Quels efforts sont entrepris pour améliorer, sur place et durant leur périple, la protection des personnes qui en ont besoin? L'exposition aborde cette thématique en recourant, ici aussi, à des récits de personnages fictifs qui se fondent sur des faits réels.

L'exposition décrit aussi l'arrivée en Suisse, aborde les questions liées à l'intégration et s'interroge sur la société future. Elle montre par ailleurs où des mesures s'imposent d'urgence et comment tout un chacun peut contribuer activement à créer une société ouverte, où diversité devient synonyme d'enrichissement. (Voir brochure séparée)

Activités précédant la visite de l'exposition

LES IMAGES DE L'EXIL I

activités créatrices avec des photographies I

5^e à 6^e année primaire

Collecter des photos de réfugiés, les décrire, les analyser, les cataloguer et en discuter

Objectifs d'apprentissage

- Les élèves identifient différentes manières de représenter les réfugiés sur des photographies.
- Les élèves sont en mesure de décrire les sentiments que les photographies suscitent chez eux ainsi que d'en discuter.
- Les élèves savent formuler des questions.

Questions clés

- Comment les personnes en fuite – enfants, femmes et hommes – sont-ils représentés ?
- Quelles émotions suscitent ces images ?
- Imagine-toi que tu es un réfugié et que l'on te représente ainsi ?
- Existe-t-il des images similaires ou identiques ?

Déroulement de l'activité

- Attribuer une tâche aux élèves : collecter des photographies de réfugiés en notant leur source (à faire à la maison).
- Analyser les photos et compiler les informations concernant ces photos.
- Discussion.
- Premier classement des photos : images similaires.
- Recueillir les questions des élèves et les noter.

Matériel

- „ Partir – Au-delà des frontières “, livre illustré de Francesca Sanna
Annexe 3_« FUIR » – Autre matériel pédagogique

Activités précédant la visite de l'exposition

RECITS D'EXIL

recherche

degré secondaire I, degré secondaire II

Établir un nuage de mots-clés concernant la fuite et l'exil, la protection, les droits de l'homme, l'asile. Mener des recherches sur la fuite et l'exil, la protection, les droits de l'homme et l'asile : chiffres-clés, faits, conventions.

Objectifs d'apprentissage

- Les élèves savent se procurer des informations de manière autonome.
- Les élèves connaissent les faits essentiels concernant la fuite et l'exil.
- Les élèves prennent conscience du rôle de la photographie comme moyen d'information.
- Les élèves sont en mesure d'analyser des émotions.
- Les élèves sont en mesure d'établir des liens entre différents éléments et de formuler des questions.

Questions-clés

- Quels mots-clés sont en lien avec la fuite ou l'exil ?
- Pourquoi les gens fuient-ils ?
- Qui protège les réfugiés ?
- Quels sont les droits des réfugiés ?
- Qu'est-ce que l'asile ?
- Quelles sont les perspectives des réfugiés en Suisse et dans d'autres pays d'accueil

Déroulement de l'activité

- Remue-méninges : établir un nuage de mots-clés
- Les élèves travaillent en groupe pour mener des recherches sur les sujets suivants : raison poussant les personnes à fuir ; protection et droits des réfugiés ; organisations de défense des droits des réfugiés ; procédure d'asile
- Les élèves examinent les perspectives en Suisse et dans d'autres pays d'accueil ; ils identifient les conditions requises pour bénéficier de véritables perspectives (de quoi aurais-je besoin pour vivre „ décentement “ ?)
- Présentation des résultats – agrandir le nuage de mots-clés
- Discussion
- Établir une liste de questions ouvertes

Matériel

- Fiche „ L’asile en Suisse “
- Fiche „ L’asile en Suisse “
- Fiche „ Article 14 – droit d’asile “
- Fiche „ Convention de Genève sur les réfugiés “ ; fiche „ Déclaration universelle des droits de l’homme “ ; fiche „ La diversité au quotidien “ ; fiche „ Glossaire “ ; fiche „ Pays d’origine des réfugiés “ ; fiche „ Définition – réfugié – motifs de fuite – problèmes non résolus “ ; fiche „ Perspectives sur place “

Les élèves effectuent de manière autonome des recherches sur internet.

Visite de l'exposition

LES IMAGES DE L'EXIL II

Circuit I

5^e à 6^e année primaire 90'

Visite comprenant des activités menées par les élèves – point fort : installation vidéo de Mano Khalil

DURÉE	OÙ	QUOI	COMMENT QUI MATÉRIEL
10'	Avant la visite de l'exposition	<p>Introduction : faire le lien avec une information diffusée récemment dans les médias ; interroger les élèves à ce sujet. Présenter le programme prévu.</p> <p>Brève présentation de Mano Khalil par l'enseignant-e.</p> <p>Tâche attribuée aux élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Où vivent les personnes que l'on voit dans la vidéo ? • Pourquoi ont-elles fui ? • Que souhaitent-elles ? • Quels sentiments ces images et ces récits suscitent-ils chez toi ? 	<p>Enseignant-e</p> <p>Informations destinées aux enseignant-e-s : Mano Khalil</p>
15'	Installation vidéo de Mano Khalil	Les élèves visionnent ensemble l'installation vidéo de Mano Khalil.	Toute la classe
15'	Baromètre de l'exil	<p>Les élèves échangent tout d'abord leurs impressions sur la vidéo deux par deux, puis avec toute la classe.</p> <p>L'enseignant-e reprend les impressions et les questions des élèves. Selon leurs besoins, la discussion s'oriente ensuite soit sur des éléments factuels, soit sur des questions d'ordre philosophique.</p> <p>Questions factuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De quels pays viennent la plupart des réfugiés ? 	<p>Travail à deux</p> <p>Toute la classe – débat animé par l'enseignant-e</p> <p>Matériel pédagogique - fiches :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chiffres clés • Article 14 – droit d'asile • Convention de Genève sur les réfugiés • Déclaration universelle des droits de l'homme • Glossaire • Pays d'origine des réfugiés

DURÉE	OÙ	QUOI	COMMENT QUI MATÉRIEL
		<ul style="list-style-type: none"> • Qui les protège ? • Quels sont leurs droits ? <p>Questions d'ordre éthique et philosophique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sentiments ces images et ces récits suscitent-ils chez toi ? • Qu'est-ce que le mot „ humanité “ signifie pour toi ? • Si tu devais fuir, que ferais-tu ? • Si tu devais fuir, qu'attendrais-tu de ton prochain ? 	<p>SIX QUESTIONS</p> <p>Fiche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Six questions
20'	Toute l'exposition	<p>Chaque groupe reçoit le portrait de l'un des cinq réfugiés de l'exposition avec quatre questions. Le groupe recherche „ son “ personnage fictif, le suit à travers l'exposition et répond aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi cette personne a-t-elle fui ? • Où vit-elle à présent ? • Quel est son souhait le plus cher ? • Qu'emporterais-tu si tu devais fuir ? • Que souhaiterais-tu ? <p>Le groupe désigne un ou une porte-parole.</p>	<p>Travail en groupe</p> <p>Matériel pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portraits – Les visages de l'exil – circuit I (5^e à 6^e année primaire) • Perspectives sur place
30'	Lounge	<p>Cinq brèves présentations sur les cinq personnages de l'exposition, trois restent dans leur région d'origine et deux viennent en Suisse en tant que réfugiés.</p> <p>La discussion finale porte sur la dignité de ces personnes, leurs perspectives sur place et en Suisse et les possibilités de les soutenir.</p>	<p>Brève présentation par chacun des cinq groupes, complétée par l'enseignant-es</p> <p>Discussion finale</p>

Visite de l'exposition

QUELQUES OBJETS ET LEUR HISTOIRE

Circuit II

5^e à 6^e année primaire, degré secondaire : 90'

Visite comprenant des activités menées par les élèves – point fort : divers objets et conditions de vie des réfugiés

DURÉE	OÙ	QUOI	COMMENT QUI MATÉRIEL
5'	Avant la visite de l'exposition	<p>Introduction : faire le lien avec une information récemment diffusée dans les médias ; interroger les élèves à ce sujet. Présenter le programme prévu.</p> <p>Brève présentation de Mano Khalil par l'enseignant-e.</p> <p>Tâche attribuée aux élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">• Où vivent les personnes que l'on voit dans la vidéo ?• Pourquoi ont-elles fui ?• Que souhaitent-elles ?• Quels sentiments ces images et ces récits suscitent-ils chez toi ?	<p>Enseignant-e</p> <p>Informations destinées aux enseignant-e-s : Mano Khalil</p>
15'	Installation vidéo de Mano Khalil	<p>Les élèves visionnent ensemble l'installation vidéo de Mano Khalil.</p>	<p>Toute la classe</p>
15'	Table de timbrage	<p>Les élèves échangent tout d'abord leurs impressions sur la vidéo deux par deux, puis avec toute la classe.</p> <p>L'enseignant-e reprend les impressions et les questions des élèves et anime la discussion. Chaque élève reçoit un carnet d'exil.</p> <p>Sur les 10 objets présentés, quels sont les 4 que tu emporterais avec toi si tu devais fuir ? Discussion.</p>	<p>Travail à deux</p> <p>Toute la classe – débat animé par l'enseignant-e</p> <p>Matériel pédagogique - fiches :</p> <ul style="list-style-type: none">• Chiffres clés• Article 14 – droit d'asile• Convention de Genève sur les réfugiés• Déclaration universelle des droits de l'homme• Glossaire• Pays d'origine des réfugiés• Fluchtländer

DURÉE	OÙ	QUOI	COMMENT QUI MATÉRIEL
		<p>À ce stade, l'enseignant/e peut citer les premiers faits et chiffres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De quels pays viennent la plupart des réfugiés ? • Qui les protège ? • Quels sont leurs droits ? 	
15'	Dans l'exposition	<p>Chaque groupe reçoit un set de cartes de la même couleur avec les photos d'objets appartenant aux cinq réfugiés de l'exposition (Abdi, Aziz, Malaïka, Mohammed et Hayat). Les élèves partent à la recherche des objets, répondent aux questions figurant au dos de la carte et présentent brièvement leur personnage fictif.</p> <p>Le groupe désigne un ou une porte-parole (ou plusieurs).</p>	<p>Répartition de la classe en cinq groupes</p> <p>Information destinée aux enseignant-e-s :</p> <p>Mode d'emploi</p> <p>Solution de la chasse aux objets</p> <p>Chasse aux objets : 26 cartes avec les questions (Le matériel peut être obtenu à la caisse du musée)</p>
25'	Aux emplacements consacrés à chacun des personnages ; les dernières présentations ont lieu dans la salle consacrée à l'asile en Suisse	<p>Cinq brèves présentations, complétées au besoin sur les cinq personnages de l'exposition, trois restent dans leur région d'origine et deux viennent en Suisse en tant que réfugiés.</p>	<p>Brève présentation par chacun des cinq groupes, complétée par l'enseignant-e</p>
15'	Lounge	<p>La discussion finale porte sur la dignité de ces personnes, leurs perspectives sur place et en Suisse et les possibilités de les soutenir.</p>	<p>Toute la classe – débat animé par l'enseignant-e</p>

Visite de l'exposition

CELA PEUT ARRIVER À N'IMPORTE QUI – CINQ RÉCITS D'EXIL

Circuit III

degré secondaire I, degré secondaire II : 90'

Visite comprenant des activités menées par les élèves – point fort : cinq récits d'exil

DURÉE	OÙ	QUOI	COMMENT QUI MATÉRIEL
5'	Avant la visite de l'exposition	<p>Introduction : faire le lien avec une information récemment diffusée dans les médias ; interroger les élèves à ce sujet. Présenter le programme prévu.</p> <p>Brève présentation de Mano Khalil par l'enseignant-e.</p> <p>Tâche attribuée aux élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">• Où vivent les personnes que l'on voit dans la vidéo ?• Pourquoi ont-elles fui ?• Que souhaitent-elles ?• Quels sentiments ces images et ces récits suscitent-ils chez toi ?	<p>Enseignant-e</p> <p>Informations destinées aux enseignant-es : Mano Khalil</p>
15'	Installation vidéo de Mano Khalil	Les élèves visionnent ensemble l'installation vidéo de Mano Khalil.	Toute la classe
10'	Couloir de l'exil	Les élèves échangent tout d'abord leurs impressions sur la vidéo, deux par deux, puis avec toute la classe. L'enseignant-e anime la discussion.	<p>Travail à deux</p> <p>Toute la classe</p> <p>Répartition de la classe en cinq groupes</p>
10'	Table de timbrage	Répartition en cinq groupes, distribution des carnets d'exil à tous les élèves. La classe se réunit autour de la table de timbrage. Sur les 10 objets, quels sont les 4 que tu emporterais avec toi si tu devais fuir ? Discussion.	Les carnets d'exil des cinq réfugiés sont disponibles dans l'exposition.

DURÉE	OÙ	QUOI	COMMENT QUI MATÉRIEL
		<p>Attribution des tâches aux cinq groupes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Répondre aux questions figurant dans le carnet d'exil. 2. Les élèves doivent expliquer en quelques mots-clés ce qu'ils feraient s'ils devaient fuir en raison de la situation présentée à la dernière page du carnet d'exil. Qu'emporteraient-ils ? Pourquoi ? <p>Chaque groupe désigne un ou une porte-parole (parmi ses membres) qui décrira les résultats du travail en groupe devant la classe. Ces résultats comprennent : brève présentation du personnage fictif, de son motif de fuite et de sa situation actuelle, des dangers auxquels il est exposé et de ses perspectives d'avenir.</p>	Enseignant-e
15'	Dans l'exposition	Les élèves travaillent de manière autonome, l'enseignant-e leur venant au besoin en aide.	Travail en groupe
20'	Salle „ Asile en Suisse “	Brèves présentations par les élèves	Toute la classe, Présentations
15'	Lounge/Diversity	<p>Discussion consacrée aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi les gens fuient-ils ? • Qui les protège ? • À quels dangers sont-ils exposés ? • Quelle aide reçoivent-ils ? Comment se présente-t-elle ? Identifier différentes formes d'aide et les décrire. • Quels sont leurs droits ? • Quelles sont leurs perspectives ? • Qu'espèrent-ils ? • Que puis-je faire moi-même ? Comment puis-je m'engager ? <p>L'enseignant-e complète les exposés par des informations importantes (cf. Informations destinées aux enseignants) et dirige les débats.</p>	<p>Toute la classe</p> <p>Discussion animée par l'enseignant-e</p>

Visite de l'exposition

RÉFUGIÉS EN SUISSE

Circuit IV

degré secondaire I, degré secondaire II : 90'

Rundgang mit Eigenaktivitäten der Schülerinnen und Schüler – Schwerpunkt – Asyl in der Schweiz und Integration

DURÉE	OÙ	QUOI	COMMENT QUI MATÉRIEL
5'	Avant la visite de l'exposition	<p>Introduction : faire le lien avec une information diffusée récemment dans les médias ; interroger les élèves à ce sujet.</p> <p>Brève présentation de Mano Khalil par l'enseignant-e.</p> <p>Présenter le programme prévu.</p>	<p>Enseignant-e</p> <p>Matériel pédagogique</p> <p>Informations destinées aux enseignant-e-s : Mano Khalil</p>
15'	Installation vidéo	<p>Les élèves visionnent ensemble l'installation vidéo de Mano Khalil.</p> <p>Attribution des tâches aux élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Où vivent les personnes que l'on voit dans la vidéo ? • Pourquoi ont-elles fui ? • Que souhaitent-elles ? • Quels sentiments ces images et ces récits suscitent-ils chez toi ? <p>Rendez-vous au baromètre de l'exil</p>	Toute la classe
10'	Couloir de l'exil	<p>Présentation des cinq personnages.</p> <p>Aperçu : faits, chiffres et conventions internationales relatives à la protection des réfugiés.</p>	<p>Enseignant-e</p> <p>Matériel pédagogique – fiches :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chiffres clés • Article 14 – droit d'asile • Convention de Genève sur les réfugiés • Déclaration universelle des droits de l'homme • Glossaire • Pays d'origine des réfugiés

DURÉE	OÙ	QUOI	COMMENT QUI MATÉRIEL
5'	Table de timbrage	<p>Les élèves se munissent chacun d'un carnet d'exil et se réunissent autour de la table de timbrage.</p> <p>Sur les 10 objets, quels sont les 4 que tu emporterais avec toi si tu devais fuir ?</p>	<p>Travail individuel</p> <p>Discussion animée par l'enseignante</p>
10'	Aziz et Mohammed	<p>Explications de l'enseignant e concernant les conditions de vie et les thématiques propres à chacun des cinq réfugiés de l'exposition. Accent sur la situation d'Aziz (passeur) et de Mohammed (programme de réinstallation)</p>	<p>Enseignant e</p>
15'	Asile en Suisse	<p>Répartition de la classe en cinq groupes</p> <p>Tâches :</p> <p>Cinq personnes (Mohammed, Aziz, Helen, Yasin et Ashkan) demandent l'asile en Suisse. Elles n'obtiennent pas toutes la même réponse.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment (moyen de transport et itinéraire) chaque personne arrive-t-elle en Suisse ? • Pourquoi demande-t-elle l'asile en Suisse ? • Pour quelle raison sa demande est-elle acceptée ou refusée ? • Que se passe-t-il après la décision ? • Quels sont les droits des requérant-es d'asile, des réfugiés reconnus, des personnes au bénéfice d'une admission provisoire ? • Qui les soutient et comment ? <p>Les élèves travaillent de manière autonome, l'enseignant e leur venant au besoin en aide.</p>	<p>Travail en groupe</p> <p>Chaque groupe reçoit une feuille plastifiée avec des informations sur l'une des cinq personnes qui demandent l'asile en Suisse.</p> <p>Les feuilles plastifiées sont disponibles à la caisse du musée.</p>
20'	Asile en Suisse	<p>Brèves présentations par les élèves.</p> <p>Questions et discussion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi les gens fuient-ils ? 	<p>Élèves</p> <p>Discussion animée par l'enseignant-e</p>

DURÉE	OÙ	QUOI	COMMENT QUI MATÉRIEL
		<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont leurs droits ? • Qu'implique l'exil ? • À quels risques sont exposées les personnes en fuite ? • Qui a le droit d'obtenir l'asile ? Qui a droit à une protection (à distinguer de l'asile) ? • Quelles sont les perspectives des réfugiés ? • Les décisions en matière d'asile sont difficiles. Quelles décisions prendrais-je, en tenant compte des contraintes et des possibilités existantes ? <p>L'enseignant-e complète le débat par des informations importantes et dirige les débats.</p>	<p>Matériel pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suisse – pays d'asile • L'asile en Suisse – schéma • La diversité au quotidien • Glossaire • Définition – réfugié – motifs de fuite – problèmes non résolus
10'	Hall/Diversité	<p>Discussion finale</p> <p>Questions en suspens et perspectives.</p>	L'enseignant-e anime la discussion

Activités après la visite de l'exposition

LES IMAGES DE L'EXIL III

activités créatrices avec des photographies

5^e à 6^e année primaire

Discuter des photos récoltées et classées, les comparer avec les images de l'exposition, compléter les informations qui leur sont associées, les reclasser, rédiger des légendes et réaliser des collages.

Objectifs d'apprentissage

- Les élèves remarquent que des manières différentes de représenter les réfugiés sur les photographies véhiculent des informations différentes et suscitent des sentiments différents.
- Les élèves sont en mesure de faire le lien entre le texte et les photographies.
- Les élèves sont en mesure de défendre leur propre point de vue.

Questions clés

- Quelle impression l'exposition m'a-t-elle laissée ?
- Que savons-nous des personnes sur les photographies ?
- Y a-t-il des similitudes avec les cinq personnages dont vous avez fait la connaissance pendant la visite de l'exposition ?
- Quelles photographies correspondent aux cinq récits d'exil ?
- Que voudrais-je, que voulons-nous exprimer par notre collage ?
- Quels sont les droits des réfugiés ?

Déroulement de l'activité

- Commencer par faire le tour de la classe en invitant les élèves à répondre à la question „ Quelle impression l'exposition m'a-t-elle laissée ? ”
- Discuter du classement des photographies après la visite de l'exposition.
- Les élèves associent la collection de „ leurs photographies ” à l'un des cinq portraits illustrés de l'exposition. (Fiche „ Portraits – les images de l'exil ” – circuit I (5^e à 6^e année primaire).
- Rédiger de brèves légendes pour accompagner les photographies. (Fiches : „ Chiffres- clés ” ; „ Déclaration universelle des droits de l'homme ” ; „ Perspectives sur place ”)
- Discussion.
- Deuxième classement des photos et des textes.
- Les élèves présentent leurs créations lors de la soirée des parents.

QUE SAIS-JE ? QUE PUIS-JE FAIRE ?

degré secondaire I, degré secondaire II

Objectifs d'apprentissage

- Les élèves identifient les liens entre différents éléments et pensent de manière globale.
- Les élèves possèdent des connaissances factuelles sur l'exil.
- Les élèves sont en mesure d'analyser des émotions.
- Les élèves sont en mesure de formuler des possibilités d'action et des perspectives.

Pour approfondir le contenu de l'exposition après la visite, nous proposons trois activités :

1.

Vérification des connaissances factuelles sous forme de Quiz et à l'aide du Memory „ Préjugés “

(Informations destinées aux enseignant·e·s concernant le jeu-questionnaire; fiche „Quiz“ et Informations destinées aux enseignant e s concernant le memory des préjugés, fiche „ Memory „Préjugés“).

2.

Concernant la thématique „ Que puis-je faire? “, nous proposons un exercice sur la question „ diversité au quotidien – où est ma place? “

(Informations destinées aux enseignant·e·s concernant la question „ Où est ma place? “ ; fiche „ Identités plurielles “ fiche „ Je suis multiple “.

3.

L'exil en paroles et musique : le célèbre musicien suisse Greis, à travers sa chanson „ Santa Maria “, nous rend attentifs au destin des personnes déplacées de force. Pour l'exposition FUIR, il met ses paroles et sa musique à disposition (Matériel pédagogique Chanson „ Santa Maria “ de Greis). Sa chanson „ Santa Maria “ doit inciter les élèves à écrire les paroles de leur propre chanson sur le thème de FUIR et/ou à en concevoir la mise en musique.

Envoyez les chansons créées par des élèves a: flucht-fuir@eda.admin.ch

MANO KHALIL

Le cinéaste Mano Khalil

Le cinéaste, aujourd'hui Bernois, est né en Syrie en 1964 dans une famille kurde. Il a étudié à l'Académie du cinéma et de la télévision de Bratislava, tout en travaillant pour la télévision slovaque. Après avoir étudié le cinéma à Prague, Mano Khalil est rentré dans son pays, la Syrie. Arrêté par les services secrets syriens il a réussi à s'échapper de la Syrie. Et 1996 il s'est finalement retrouvé en Suisse en tant que réfugié.

Réalisateur et producteur, il travaille aujourd'hui à Berne. Il s'est fait connaître par ses documentaires plusieurs fois primés : Notre jardin d'Eden (2010) et L'apiculteur (2013). L'hirondelle, son premier long métrage de fiction, a été projeté en 2016 en ouverture des Journées de Soleure et nommé pour le Prix de Soleure 2016.

La situation qui règne dans son pays d'origine inquiète beaucoup Mano Khalil. Pour l'exposition « FUIR », il a suivi des gens sur les routes de l'exil avec sa caméra. Le cinéaste s'interroge sur son propre départ, motivé par la persécution politique, et sur le sort de milliers de personnes actuellement en fuite.

L'installation vidéo remet en question nos habitudes télévisuelles. Les images défilent lentement et laissent ainsi le temps de la réflexion au spectateur. Leur rythme s'oppose à la rapidité et à la fugacité des médias habituels.



Informations destinées aux enseignants

QUIZ

Réponses

1.

Quels pays les gens sont-ils obligés de fuir ?

Cite trois pays !

- Syrie
- Afghanistan
- Somalie
- Soudan du Sud
- Érythrée

Autres pays également possibles (selon le baromètre de l'exil)

2.

Il y a actuellement 65,6 millions de réfugiés et déplacés dans le monde.

Combien d'entre eux sont des requérant-e-s d'asile (total mondial) ?

Wie viele sind Asylsuchende (weltweit)?

21,3 millions 40,8 millions **2,8 millions**

3.

Quels sont les textes du droit international qui définissent les droits des réfugiés ?

- Constitution fédérale de la Confédération suisse
- **Convention de Genève relative au statut des réfugiés**
- **Article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme**
- Charte de l'ONU

4.

Les gens fuient pour différentes raisons. Selon le droit actuel, tous les réfugiés n'ont pas droit à l'asile. Parmi les types de menaces ci-après, lesquels ne donnent pas droit à l'asile ?

- Persécution fondée sur la race*/la nationalité
- **Violence arbitraire engendrée par la guerre**
- Persécution fondée sur l'appartenance à un certain groupe social
- Persécution en raison des convictions politiques
- **Déplacement forcé dû à une catastrophe écologique**
- Persécution fondée sur la religion
- Service militaire

QUIZ

5.

Un pays n'a pas le droit de renvoyer les personnes qui risquent d'être persécutées en cas de retour dans leur pays. Comment se nomme ce principe inscrit dans la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés ?

- Droit à la reconnaissance juridique
- Droit de libre passage, de quitter le pays et d'y revenir
- **Principe de non-refoulement**
- Droit à la liberté d'opinion, d'expression et d'information

6.

En quelle année une équipe d'athlètes réfugiés a-t-elle pris part pour la première fois aux Jeux olympiques ?

2004 **2016** 1968

* La Convention de Genève relative au statut des réfugiés a été adoptée en 1951, soit à une époque où le terme race appartenait au vocabulaire officiel. On parle aujourd'hui d'appartenance ethnique.

Informations destinées aux enseignants

MEMORY „ PRÉJUGÉS “*

Objectif

Les élèves réfléchissent à leurs propres préjugés envers les requérant-e-s d’asile et les réfugiés ainsi qu’aux préjugés présents dans la société à leur égard.

Déroulement

Par groupes de quatre, les élèves font une partie de memory. Si la première carte retournée est une carte „ réalité “, les joueurs essaient de deviner le préjugé correspondant avant de retourner la deuxième. Si la première carte retournée est une carte „ préjugé “, les joueurs doivent essayer de deviner la réalité correspondante avant de retourner la deuxième carte. Cet exercice est plus difficile que le premier et convient seulement aux élèves à partir du degré secondaire II.

Une discussion peut ensuite être lancée autour des questions suivantes :

- Aviez-vous conscience de ces préjugés ?
- Qu’est-ce qui vous a surpris ?
- Qu’avez-vous appris que vous ne saviez pas ?

Public cible

à partir du degré secondaire II

Matériel pédagogique

cartes de memory „ préjugé “ et „ réalité “, à photocopier*

* **Partir, Arriver, Rester.** Dossier didactique sur la fuite et l’asile. À partir de 12 ans
Le présent dossier se fonde sur la publication „ Aufbrechen, Ankommen, Bleiben “
élaborée par le bureau du HCR pour l’Autriche en coopération avec le Fonds
autrichien d’intégration ÖIF et l’association BAOBAB.

Éditeurs : éducation21, Secrétariat d’État aux migrations, Bureau du HCR pour
la Suisse et le Liechtenstein

Auteure : Hildegard Hefel

Collaboration : Tim Hübener

Rédaction : Marianne Gujer

Conception : Marion Dorner Grafik Design

Consultation / collaboration : Pascal Schwendener, Julia Dao

© éducation21 / SEM / HCR, Berne 2017

Téléchargement gratuit : www.education21.ch/fr/ecole/productions-education21

QUELS SONT LES GROUPES AUXQUELS J'APPARTIENS ?

Objectif

Les élèves prennent conscience qu'ils ne possèdent pas une identité unique et monolithique, mais une identité multiple, résultant de leur appartenance à différents groupes. Ils réfléchissent aussi au fait que cette appartenance n'est pas toujours autodéterminée, mais peut parfois leur être imposée de l'extérieur.

Déroulement

Commencez par quelques minutes de réflexion commune sur la notion d'identité: quels sont les éléments qui caractérisent une personne et quels sont les qualités, facteurs et groupes qui influent sur son identité.

L'exercice suivant porte sur l'appartenance à différents groupes. Avec les élèves, vous réfléchissez à la citation d'Amartya Sen. Message-clé: les groupes homogènes n'existent pas – nous avons tous une identité multiple.

Les élèves travaillent ensuite sur la fiche pratique „ Je suis multiple “, individuellement ou en binômes.

Public cible

Dès 14 ans

Durée

une période d'enseignement

Matériel pédagogique

fiche „ Identités plurielles “ et fiche pratique „ je suis multiple “ à photocopier.

* **Partir, Arriver, Rester.** Dossier didactique sur la fuite et l'asile. À partir de 12 ans
Le présent dossier se fonde sur la publication „ Aufbrechen, Ankommen, Bleiben “ élaborée par le bureau du HCR pour l'Autriche en coopération avec le Fonds autrichien d'intégration ÖIF et l'association BAOBAB.

Éditeurs : éducation21, Secrétariat d'État aux migrations, Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein

Auteure : Hildegard Hefel

Collaboration : Tim Hübener

Rédaction : Marianne Gujer

Conception : Marion Dorner Grafik Design

Consultation / collaboration : Pascal Schwendener, Julia Dao

© éducation21 / SEM / HCR, Berne 2017

Téléchargement gratuit : www.education21.ch/fr/ecole/productions-education21

Informations pour les enseignant·e·s

LA CHASSE AUX OBJETS

Contenu

La chasse aux objets comprend 26 cartes-objets numérotées. Au recto de chaque carte figure l'image partielle d'un objet. Le verso contient une question. Les objets représentés évoquent le quotidien ou le cadre de vie des cinq réfugiés fictifs de l'exposition. Tout comme les carnets d'exil, les cartes-objets ont des couleurs qui correspondent à un personnage : Hayat : gris ; Malaïka : orange ; Abdi : vert ; Mohammed : bleu ; Aziz : rouge.

Règles du jeu

La chasse aux objets peut être menée individuellement ou en groupe. Il suffit pour cela de distribuer la totalité ou une partie d'un set de cartes à chaque élève.

Il est possible de partager la classe en cinq groupes et d'associer ensuite la chasse aux objets avec les carnets d'exil.

Les participantes et les participants recherchent l'objet représenté et répondent aux questions inscrites au dos des cartes. Le jeu comporte aussi des questions ouvertes, qui invitent à faire des associations et qui n'appellent pas de réponse concrète.

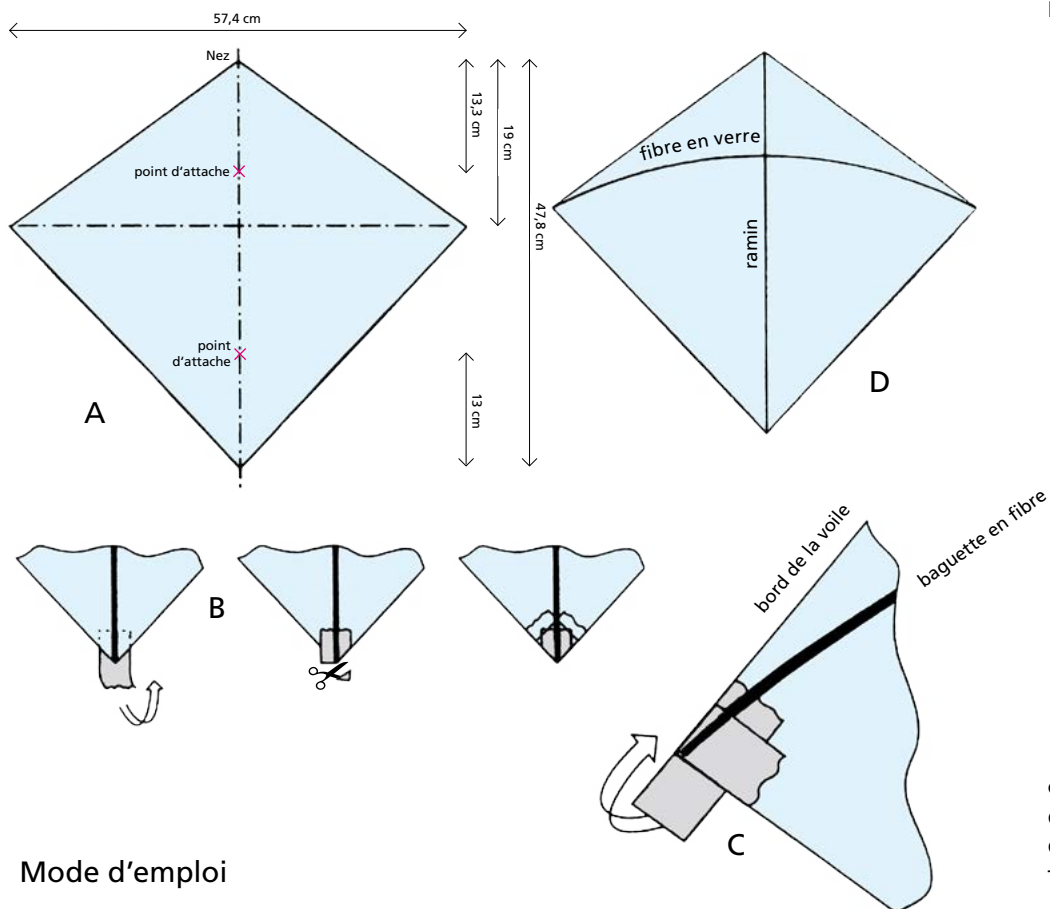
Solutions

1. Il s'agit d'un filet de pêche, utilisé pour attraper le poisson.
2. En Somalie, ce sont les femmes qui maîtrisent l'art du tressage.
3. Le mortier et son pilon sont utilisés pour écraser ou piler du millet, du maïs et des épices.
4. WFP est l'abréviation de World Food Programme (en français : Programme alimentaire mondial, PAM). Le PAM distribue des vivres aux personnes démunies. Il s'agit de la plus grande organisation humanitaire au monde.
5. En Somalie, les gens ont coutume de parler en utilisant des expressions imagées. La recherche et l'invention de proverbes ou de dictons sont encouragées.
6. Sous le gouvernement taliban (Émirat islamique d'Afghanistan), de 1996 à 2001, les compétitions de cerfs-volants ont été interdites.
7. Il s'agit d'un vêtement porté par les hommes en Afghanistan.
8. Ce béret provient des régions montagneuses d'Afghanistan.
9. Lancer une discussion sur les différentes significations associées aux bijoux.

LA CHASSE AUX OBJETS

10. Lancer une discussion sur les besoins de base.
11. Réfugiés enregistrés par le HCR au Liban.
12. Il s'agit d'un tapis de prière.
13. Barbunya fasulye est une expression turque. En français, elle signifie „ haricots borlotti “.
14. Ce médicament coûte 5,70 francs. Une famille de réfugiés reçoit 20 dollars (ca. 20 francs) par mois sur une carte de débit spéciale.
15. Ce réchaud économe, alimenté par des herbes, est utilisé dans les régions où le bois est rare.
16. Dans le camp de réfugiés de Kakuma (Kenya), il n'y a que deux hôpitaux pour 180 000 personnes. Lancer une discussion sur la couverture médicale.
17. Ce bracelet est remis aux personnes présentant des besoins particuliers (à l'instar de l'appartenance à un club), comme les femmes enceintes ou les enfants non accompagnés, ayant dû fuir sans leur famille.
18. Ces colliers faits de graines sont assemblés par des femmes.
19. Lancer une discussion sur l'approvisionnement électrique, qui constitue une évidence dans certains pays comme la Suisse.
20. Cette carte permet aux réfugiés vivant dans des camps de retirer leurs rations de nourriture. À la remise des denrées alimentaires, la carte est poinçonnée pour éviter que la ration ne soit distribuée à double.
21. En Suisse, la consommation moyenne d'eau par personne avoisine 160 litres par jour. Lancer une discussion sur la consommation d'eau.
22. Il s'agit d'un scanner d'iris.
23. Ce médicament est indiqué contre les migraines et les séquelles d'expériences traumatisantes.
24. Backgammon ou trictrac.
25. Réponse ouverte.
26. À leur arrivée en Suisse, les requérant·e·s d'asile sont tout d'abord logé·e·s dans l'un des six centres d'enregistrement et de procédure.

ASSEMBLER UN CERF-VOLANT SIMPLE



Mode d'emploi

L'image A indique les dimensions d'un modèle à découper dans du carton. Il suffit de trouver le modèle à l'emplacement des points d'attache pour pouvoir les reporter directement sur la toile. Découper la toile aux dimensions exactes du modèle.

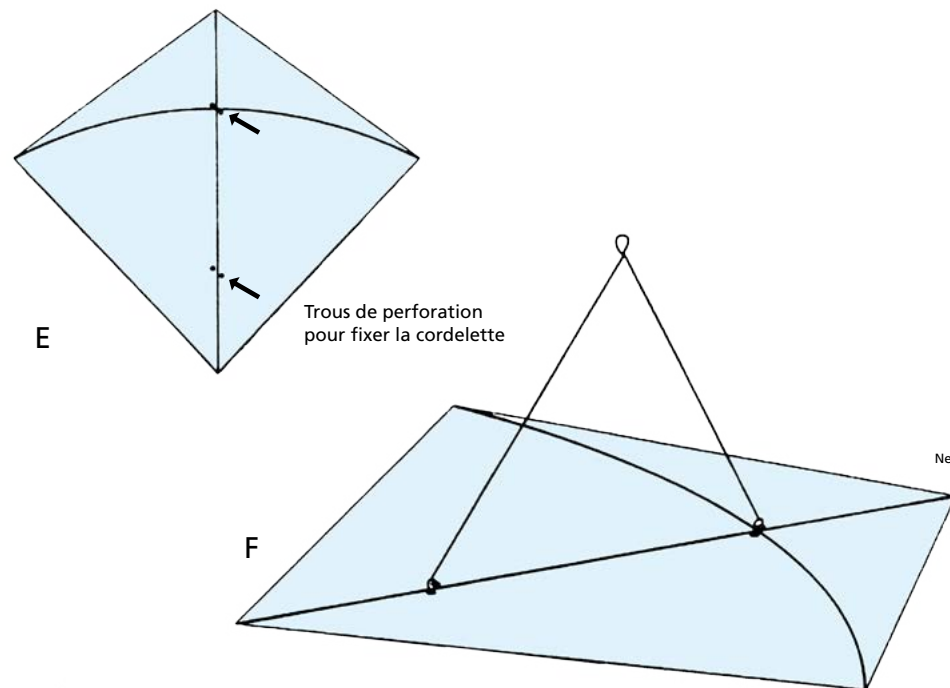
Coller la baguette en bois de ramin avec du ruban adhésif sur le nez et la queue du

cerf-volant selon l'image B. Couper le ruban qui dépasse, puis renforcer l'assemblage en croisant deux morceaux de ruban adhésif.

À l'aide des rubans adhésifs 1 et 2, ajuster ensuite l'une des extrémités de la baguette en fibre de verre à la pointe de l'aile gauche (C). La baguette doit former un angle aigu avec le bord de la toile, car il faut ensuite la

Matériel nécessaire

Pour la toile : Tyvek ou feuille de plastique léger, environ 60 x 60 cm
 Baguette en bois de ramin, \varnothing 3 mm, 47,8 cm de long
 Baguette en fibre de verre, \varnothing 3 mm, 57,4 cm de long
 Cordelette fine tressée : 80 cm pour l'attache initiale
 Ruban adhésif



courber pour la fixer à l'extrémité de l'aile droite. Le croisement des deux baguettes doit correspondre exactement au point d'attache supérieur (D).

Au dos du cerf-volant (côté baguettes apparentes), coller un morceau de ruban adhésif à l'emplacement des deux points d'attache, afin de renforcer la toile. Depuis la face avant, percer la toile à l'aide d'une aiguille à coudre, passer la ficelle sur le croisement des deux baguettes, repercer la toile et attacher l'extrémité de la ficelle sur la face avant. Faire de même avec l'autre extrémité de la ficelle

au point d'attache inférieur, en passant la ficelle autour de la baguette en bois (E).

Faire une boucle simple dans la ficelle d'équilibrage, de telle sorte que la longueur supérieure soit de 5 % environ (2 cm) plus courte que la longueur inférieure (F). Comme la boucle peut être dénouée (c'est plus facile si la ficelle est tressée), il est en tout temps possible d'ajuster l'équilibre du cerf-volant.

Attacher une longue ficelle à la boucle, fixer une queue décorative et votre cerf-volant est prêt au décollage !

Tradition humanitaire

La Suisse a une longue tradition humanitaire. Depuis plusieurs siècles, des personnes persécutées pour leurs convictions religieuses ou politiques se réfugient en Suisse afin d'échapper aux dangers. Ce choix ne tient pas seulement à la situation géographique de notre pays, mais aussi à sa pluralité politique, confessionnelle et culturelle.

Les années 1980 ont marqué un tournant significatif dans le domaine de l'asile : le nombre de requérant-e-s d'asile a augmenté et les personnes en quête de protection ont commencé à affluer de différentes régions du monde, notamment du Sri Lanka et de Turquie, des Balkans, d'Irak, de Syrie et d'Afghanistan ainsi que de différents pays d'Afrique. Cette évolution s'explique par la mobilité et l'interconnexion croissantes dans le monde.

Qui mérite protection?

L'objectif de la politique d'asile menée par la Suisse est clair : les personnes qui font l'objet de persécutions spécifiques, dont la vie ou l'intégrité physique sont menacées ou qui fuient une guerre doivent obtenir protection sur son territoire. Les personnes qui n'ont pas besoin de cette protection internationale, par contre, doivent quitter le pays rapidement. En Suisse, les procédures d'asile relèvent du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Le SEM étudie chaque demande d'asile individuellement.

(Fiches : Glossaire – asile, demande d'asile, requérant-e-s d'asile, titre de séjour)

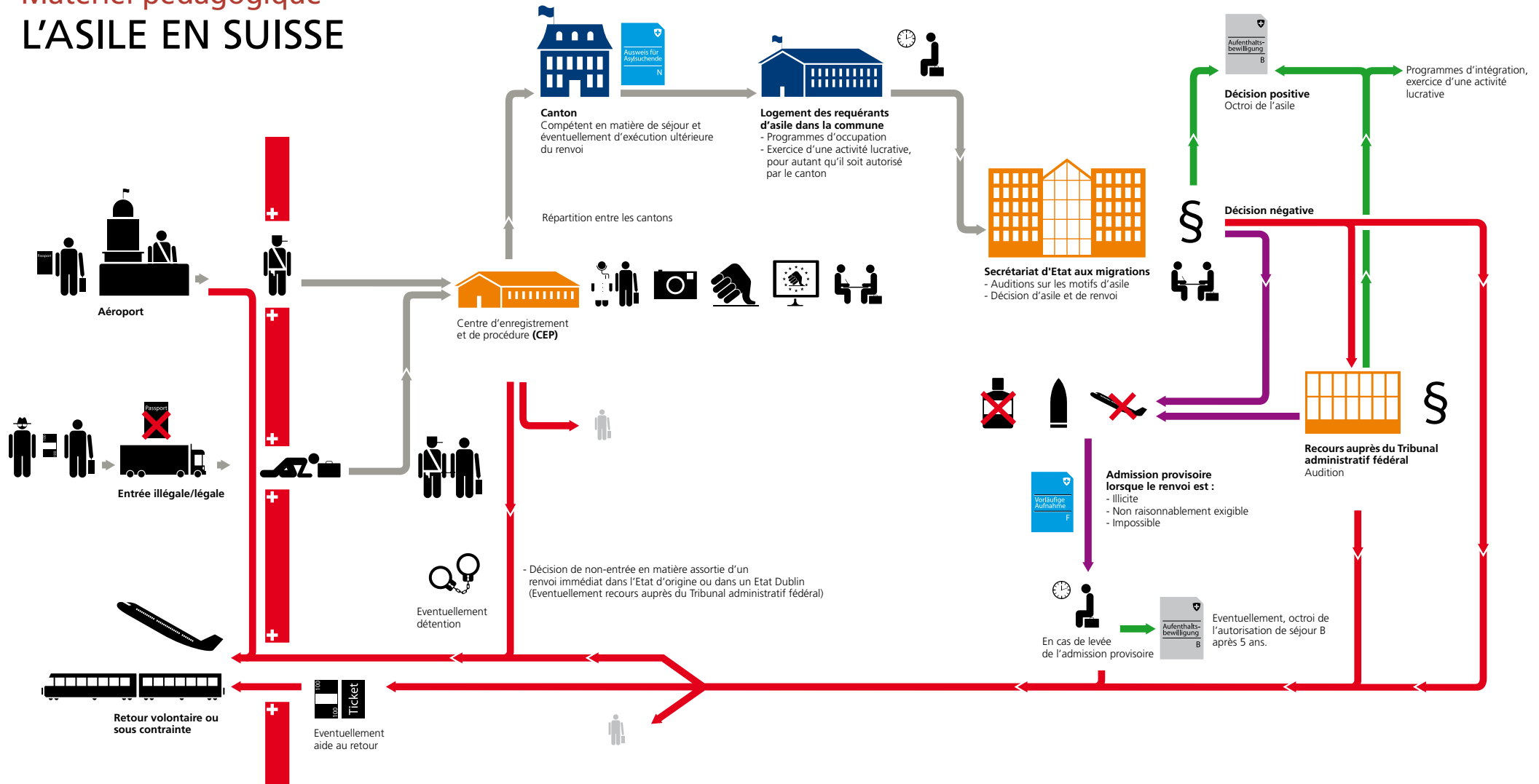
En 2016, 27 207 demandes d'asile ont été déposées en Suisse. La principale raison de leur nombre relativement élevé réside dans la persistance de foyers de crise et de conflit au Proche-Orient et sur le continent africain. Par rapport à 2015, le nombre des demandes d'asile a reculé de 31,2 % en Suisse. Selon le SEM, le nombre des nouvelles demandes déposées en 2017 devrait avoisiner 24 500 (+/- 2500).

(Fiche : Chiffres-clés du baromètre de l'exil)

Coopération internationale

Il faut remonter à la Seconde Guerre mondiale pour retrouver des mouvements de population d'une telle ampleur. Plus de 80 % des personnes déplacées cherchent refuge dans leur région d'origine et non en Europe. C'est donc en premier lieu leur région d'origine, et en particulier les pays voisins, qui en assument la charge. Au Liban par exemple, un habitant sur quatre est un réfugié. Malgré leurs ressources limitées, ces pays apportent une contribution énorme à la protection internationale des réfugiés, d'où l'importance de l'aide sur place. La Suisse fournit une aide humanitaire aux populations qui en ont besoin et vient en aide aux États qui accueillent le plus grand nombre de personnes déplacées. Comme les persécutions et les mouvements de population qu'elles provoquent constituent des phénomènes ayant des répercussions dans le monde entier, il convient cependant également de rechercher des solutions au niveau international.

Matériel pédagogique L'ASILE EN SUISSE



- | | | | | | |
|------------------|---|---------------------------------|--|-----------------------------|---|
| Frontière suisse | Etapes de la décision d'asile | Réfugié | Audition sur la personne et les motifs d'asile | Détention | Personnes tenues de quitter la Suisse et passant à la clandestinité |
| Canton/Commune | Décision positive | Passeur | Durée d'attente/de séjour indéterminée | Aide au retour | |
| Confédération | Décision négative | Enregistrement | Loi | Eurodac | |
| | Décision négative assortie d'une admission provisoire | Examen sanitaire à la frontière | Guerre/Guerre civile | Soins médicaux insuffisants | |
| | | Mesures d'identification | Rapatriement impossible | | |

CONVENTION DE GENÈVE RELATIVE AU STATUT DES RÉFUGIÉS

La Convention de Genève relative au statut des réfugiés (Convention de Genève) est le principal document de droit international relatif à la protection des réfugiés. Elle a été conclue à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, il y a près de septante ans de cela, en réaction aux événements qui avaient jeté des millions de personnes sur les routes. À ce jour 148 pays, dont la Suisse, ont ratifié la Convention et/ou son protocole additionnel. En signant la Convention, les États se sont déclarés disposés à protéger les réfugiés de toute persécution.

La Convention contient une définition précise de la notion de réfugié, des droits et des obligations des réfugiés et de l'aide à laquelle ils peuvent prétendre. Il y est également précisé que nul ne doit être renvoyé dans un lieu où il risque d'être persécuté.

La plupart des personnes peuvent compter sur leur gouvernement et sur les institutions étatiques pour protéger leurs droits et assurer leur sécurité, même si cette protection n'est pas toujours parfaite. Les réfugiés, eux, ne peuvent compter sur personne. Nombre d'entre eux fuient précisément des exactions commises par leur État d'origine. D'autres fuient une répression que l'État n'est pas en mesure d'empêcher, parce qu'il a perdu le contrôle d'une partie de son territoire ou qu'il n'est plus en mesure d'assumer ses tâches pour d'autres raisons.

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, le HCR est une organisation internationale que l'Assemblée générale des Nations Unies a créée pour garantir une protection internationale aux réfugiés et pour aider les États à trouver des solutions durables pour les réfugiés. Le HCR a pour mission de veiller au fait que les réfugiés sont dûment protégés par les gouvernements des pays dans lesquels ils ont demandé l'asile. Il veille aussi à ce que leurs droits humains soient respectés et, surtout, à ce qu'ils ne soient pas renvoyés dans un lieu où ils risquent d'être persécutés. Ce principe fondamental est appelé le non-refoulement (cf. fiche „ Glossaire “).

Si la Convention de Genève offre protection aux personnes menacées de persécutions, il existe d'autres types de menaces pouvant forcer des personnes à quitter leur foyer, voire leur pays : les conséquences des changements climatiques, la sécheresse, les intempéries, la grande pauvreté, etc. La communauté internationale doit encore relever un défi de taille et mettre au point des instruments et des mécanismes de protection afin de venir en aide à ces personnes.

Informations complémentaires :

Initiative Nansen, Protection complémentaire, (fiche „ Glossaire “)

<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/droits-homme-securite-humaine/humanitaere-politikderschweiz/nansen-initiative.html>

<http://disasterdisplacement.org>

Art. 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

Le droit d'asile est inscrit à l'art. 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (voir Glossaire). Cette déclaration universelle (également appelée Charte internationale des droits de l'homme et abrégée DUDH) comprend des recommandations des Nations Unies relatives aux droits de l'homme. Si la déclaration universelle n'a pas, en soi, de caractère contraignant en droit international, nombre des droits qu'elle décrit ont été repris dans des textes qui ont force obligatoire.

La DUDH définit le droit d'asile de manière très restrictive, c'est-à-dire comme le droit de toute personne de chercher asile dans d'autres pays et, si l'asile lui est accordé, d'en jouir sans entrave. L'art. 14 de la déclaration ne contraint cependant aucun État à accorder l'asile à des personnes persécutées.

Au niveau international, il n'a jusqu'ici pas été possible d'inclure un droit à l'asile dans une convention internationale contraignante. La Convention de Genève relative au statut des réfugiés a pourtant repris un élément important du droit d'asile : le principe de non-refoulement (cf. fiche „ Convention de Genève relative au statut des réfugiés “).

Un droit à l'asile figure toutefois dans nombre de législations nationales.

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

(VERSION ABRÉGÉE)

La Déclaration universelle des droits de l'homme n'a, en soi, pas de valeur juridique contraignante. Certains droits qu'elle institue ont toutefois été repris dans des conventions relatives aux droits humains et ont ainsi acquis force de loi.

Article 1

Égalité des hommes

Article 2

Non-discrimination

Article 3

Protection de la personne humaine

Article 4

Interdiction de l'esclavage

Article 5

Interdiction de la torture

Article 6

Personnalité juridique

Article 7

Égalité devant la loi

Article 8

Droits de recours juridictionnel

Article 9

Interdiction de l'arrestation arbitraire

Article 10

Indépendance judiciaire

Article 11

Présomption d'innocence

Article 12

Protection de la vie privée

Article 13

Droit de libre circulation des personnes

Article 14

Droit d'asile

Article 15

Droit à la nationalité

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

(VERSION ABRÉGÉE)

Article 16

Droit au mariage et à la reconnaissance de la famille

Article 17

Droit de propriété

Article 18

Liberté de conscience

Article 19

Liberté d'opinion et d'expression

Article 20

Liberté de réunion et d'association

Article 21

Égal accès aux fonctions publiques, démocratie, droit de vote

Article 22

Droit à la sécurité sociale

Article 23

Droit au travail, droit à une rémunération décente, liberté syndicale

Article 24

Durée du travail et droit aux congés

Article 25

Droit à la santé et à la protection sociale

Article 26

Droit à l'éducation

Article 27

Accès à la culture et droit de la propriété littéraire ou artistique

Article 28

Droit à l'ordre social et international

Article 29

Devoirs individuels et règles de limitation des droits et libertés

Article 30

Non-détournement par les États des droits et libertés énoncés

LA DIVERSITÉ AU QUOTIDIEN – RELEVER LES DÉFIS DE L'AVENIR

La Suisse championne de la diversité

Apparentée à la pluralité, la diversité est un concept que la Suisse connaît bien. Avec son système fédéral et ses quatre langues nationales, la Suisse est en effet depuis longtemps un modèle d'unité dans la diversité. L'importance des particularités locales et le respect des différents points de vue sont inscrits dans l'ADN helvétique et se situent à la base de la démocratie suisse.

Aujourd'hui, environ un quart de la population du pays n'a pas la nationalité suisse. Là aussi, la Suisse se caractérise par une diversité remarquable. Si l'on y ajoute les personnes nées de parents immigrés ou ayant elles-mêmes vécu longtemps à l'étranger, cela fait près d'une personne sur deux qui a une expérience personnelle de la migration. Ce chiffre prouve que la migration n'est pas un phénomène exceptionnel, mais bien une réalité quotidienne.

Intérêts économiques

Dans l'économie privée, la diversité est une notion à la mode. Elle est considérée comme un moteur d'innovation, un catalyseur d'idées novatrices et un moyen de tirer parti des forces de chaque collaborateur. Pour les entreprises opérant à l'échelle internationale, les compétences interculturelles sont devenues une évidence, et le recrutement de personnel n'est depuis longtemps plus limité par les frontières nationales. Même les entreprises locales sont tributaires de la migration : dans le secteur de la construction, une heure de travail sur trois est fournie par un migrant ou une migrante. Dans la restauration, cette proportion est même d'une personne sur deux.

Apprendre de l'autre

La diversité est aussi génératrice de tensions et de conflits. La rencontre de l'inconnu remet en question tout ce qui est familier – une expérience qui peut être déstabilisante. Cette rencontre permet cependant d'élargir son horizon et de mieux comprendre d'autres modes de vie.

Les réfugiés ont besoin d'être protégés et espèrent reconstruire leur vie en Suisse. Ils ont – comme tout le monde – des qualifications, des aptitudes et des talents, c'est-à-dire un potentiel qu'il importe de reconnaître et d'apprécier. Cette reconnaissance est non seulement dans leur intérêt, mais aussi dans l'intérêt de la Suisse.

Accord de Schengen

Conclu en 1985 dans la ville frontalière de Schengen (Luxembourg), l'accord de Schengen porte sur la suppression graduelle des contrôles de personnes aux frontières communes. Pour éviter que cette ouverture des frontières n'encourage l'immigration clandestine ou la criminalité transfrontalière, les États Schengen ont convenu de renforcer les contrôles aux frontières extérieures de l'UE et d'intensifier la collaboration entre leurs autorités policières et judiciaires, notamment en instituant le système d'information Schengen.

Admission provisoire

Les personnes qui ne remplissent pas les critères pour obtenir l'asile en Suisse, mais dont le renvoi vers leur pays d'origine ou de provenance est impossible, illicite ou inexigible pour des raisons humanitaires (violence généralisée ou guerre dans le pays de provenance, par ex.) ou juridiques (principe du non-refoulement), sont provisoirement admises en Suisse. L'admission provisoire est accordée pour une année et prolongée si les motifs de son octroi perdurent.

Apatrides

Sont dites „ apatrides “ les personnes qui ne possèdent la nationalité d'aucun État.

L'apatridie est un phénomène grave, qui existe partout dans le monde, mais dont l'étendue et les conséquences pour les personnes qu'il affecte n'obtiennent cependant pas l'attention qu'elles méritent. L'apatridie est un sujet politiquement sensible, de sorte que beaucoup de gouvernements ont renoncé à tenir un compte exact des apatrides. Sur la base d'études récentes, on suppose qu'il existe 10 millions d'apatrides dans le monde ; non seulement dans les pays en développement, mais aussi dans les pays industrialisés. L'apatridie peut avoir diverses causes, dont la discrimination, des lacunes dans la législation sur la nationalité d'un État ou l'effondrement d'États.

Dans le pays dans lequel ils vivent, les apatrides sont privés de nombreux droits et subissent des préjudices graves. L'accès à l'éducation et au marché du travail, mais aussi des actes de la vie courante comme se marier, voyager ou acquérir un bien en deviennent excessivement difficiles. Pour

les apatrides, se faire soigner dans un hôpital, se faire entendre par un juge ou ouvrir un compte bancaire s'avère très compliqué dans certains pays. Juridiquement, ils évoluent dans un univers parallèle. Ils sont des parias qui passent presque inaperçus dans la société.

Asile

Le terme „ asile “ vient du grec. Il désigne un lieu sûr où se réfugier, un abri qui offre protection contre les dangers et les persécutions. Une personne qui a fui son pays recevra l'asile en Suisse si elle remplit les critères définissant le statut de réfugié et s'il n'existe aucune raison de lui refuser ce statut. Autrement dit, elle doit faire valoir de manière crédible, au cours de sa procédure d'asile, qu'elle est persécutée dans son pays d'origine et de provenance et qu'elle ne peut espérer de ces États qu'ils assurent sa protection. Si son statut de réfugié est reconnu, cette personne recevra un permis B. Ces dernières années, environ 20 % des requérant-e-s d'asile en moyenne ont été reconnus comme réfugiés en par la Suisse et ont ainsi obtenu l'asile.

Convention de Genève relative au statut des réfugiés

Au début du XXe siècle déjà, la Société des Nations, organisation précurseuse de celle des Nations Unies (l'ONU), avait préparé la mise en place d'une base juridique internationale en vue de protéger les réfugiés. La Convention relative au statut des réfugiés – c'est là le titre complet de la Convention de Genève – a été adoptée le 28 juillet 1951. Son protocole additionnel, datant de 1967, lui a conféré une validité universelle. La Convention de Genève reste, à ce jour, le principal instrument international de protection des réfugiés.

Les critères à remplir pour obtenir le statut de réfugié sont clairement définis dans la Convention. Celle-ci définit non seulement la nature de la protection, de l'aide et des droits sociaux que les États signataires devraient accorder aux réfugiés, mais aussi les obligations des réfugiés vis-à-vis de l'État qui leur accorde l'asile. Elle exclut en outre l'octroi du statut de réfugié à certaines catégories de personnes, comme les criminels de guerre.

Jusqu'ici, 148 États ont adhéré à la Convention de Genève sur les réfugiés et/ou à son protocole additionnel de 1967.

Demande d'asile

Est considérée comme demande d'asile toute déclaration d'une personne étrangère demandant à la Suisse de la protéger des persécutions. Contrairement à la procédure d'asile, la demande d'asile n'est pas soumise à des critères de forme. Elle peut être orale ou écrite.

Si le-la requérant-e ne se trouve pas déjà dans un centre d'enregistrement et de procédure (CEP) lorsqu'il-elle présente sa demande d'asile, il-elle est normalement transféré-e dans l'un de ces centres.

Déplacés internes (Internally displaced persons/IDPs)

Personnes ou groupes de personnes obligés –, par autrui ou par les circonstances – de quitter leur lieu de résidence en raison d'un conflit armé, de violences généralisées, de violations des droits humains ou de catastrophes naturelles, et qui n'ont pas franchi une frontière internationalement reconnue.

États Schengen

En 1985, la Belgique, la France, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Allemagne ont négocié l'accord de Schengen. Aujourd'hui, l'accord est entré dans le droit européen et s'applique donc à tous les États membres. Font exception: le Royaume-Uni et l'Irlande, qui ont maintenu les contrôles aux frontières ; la Bulgarie, la Roumanie et Chypre, qui ne remplissent pas encore toutes les conditions mises à l'ouverture des frontières. Bien que n'étant pas membres de l'UE, la Norvège, l'Islande et la Suisse (et bientôt le Liechtenstein) ont également rejoint l'espace Schengen.

Initiative Nansen

L'Initiative Nansen a été lancée conjointement par la Suisse et la Norvège en octobre 2012. Cette initiative, dont la clôture officielle a eu lieu fin 2015, visait à améliorer la protection des personnes contraintes de fuir leur pays en raison de catastrophes naturelles.

La prochaine étape de ce processus consiste à mettre en œuvre l'Agenda pour la protection, qui matérialise les enseignements et les conclusions

de l'Initiative Nansen. Un mécanisme de suivi a été créé à cet effet : la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, lancée lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire à Istanbul, en mai 2016, et qui a entamé ses travaux en juillet 2016 sous la présidence de l'Allemagne. La Suisse continuera à s'impliquer activement dans ce domaine et soutiendra, en tant que membre de la plateforme, la mise en œuvre de l'Agenda pour la protection.

Migrant·e

Les migrant·e·s quittent leur pays en quête d'une vie meilleure, pour trouver du travail ou pour retrouver des membres de leur famille. Ils peuvent rentrer dans leur pays sans crainte. Alors que l'accueil de migrant·e·s relève très largement du droit discrétionnaire des États, ces derniers ont l'obligation de protéger les réfugiés en vertu de traités internationaux. La plupart des migrant·e·s entrent légalement dans l'État de séjour. Ceux qui n'ont pas cette possibilité sont contraints d'emprunter des itinéraires dangereux et de faire appel à des passeurs pour traverser la frontière.

Principe de non-refoulement

Le principe de non-refoulement interdit l'extradition, l'expulsion ou le renvoi d'une personne vers un pays où elle craint d'être persécutée. Ce principe est inscrit dans la Convention relative au statut des réfugiés :

Art. 33 : „ Défense d'expulsion et de refoulement

(1) Aucun des États contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race*, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

(2) Le bénéfice de la présente disposition ne pourra toutefois être invoqué par un réfugié qu'il y aura des raisons sérieuses de considérer comme un danger pour la sécurité du pays où il se trouve ou qui, ayant été l'objet d'une condamnation définitive pour un crime ou délit

particulièrement grave, constitue une menace pour la communauté dudit pays. ”

Des interdictions de refoulement similaires sont inscrites dans d'autres conventions sur les droits de l'homme, telle la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH).

L'art. 25 de la Constitution fédérale reprend également ce principe.

* La Convention de Genève relative au statut des réfugiés a été adoptée en 1951, soit à une époque où le terme race appartenait au vocabulaire officiel. On parle aujourd'hui d'appartenance ethnique.

Procédure Dublin

L'espace Dublin comprend 32 États, à savoir les 28 États de l'Union européenne et quatre États associés (Norvège, Islande, Principauté du Liechtenstein et Suisse).

La procédure de Dublin se fonde principalement sur deux règlements qui font, depuis décembre 2008, partie intégrante du droit suisse en matière d'asile et d'étrangers.

Le but de la procédure Dublin est qu'un seul État Dublin examine la demande d'asile d'un requérant. Ce système vise, d'une part, à éviter qu'un·e requérant·e ne dépose plusieurs demandes d'asile et, d'autre part, à s'assurer qu'au moins un État Dublin se charge de sa procédure.

<https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/eu/schengen-dublin/infolyer-dublin-f.pdf>

Protection complémentaire ou subsidiaire

On qualifie de „ complémentaire ” ou de „ subsidiaire ” le statut de protection accordé aux personnes à protéger au niveau international qui n'obtiennent pas la reconnaissance de leur statut de réfugié. Un tel statut existe dans de nombreuses législations nationales ainsi que dans le droit européen. La Suisse n'a pour l'instant pas instauré un tel statut et se contente d'accorder une admission provisoire aux personnes à protéger au niveau international. Nombre d'experts et d'organisations, dont la CFM et le HCR, demandent toutefois à la Confédération d'introduire la protection subsidiaire dans la législation suisse. Même le Conseil fédéral plaide en faveur de la création d'un tel statut.

Protection internationale

Les réfugiés sont également appelés „ personnes à protéger au niveau international “. Sont toutefois également considérées comme des personnes à protéger les personnes qui, bien que n’étant pas persécutées, courraient un grave danger si elles devaient rentrer dans leur pays – par exemple du fait d’une guerre, de troubles ou de catastrophes environnementales ou naturelles. Contrairement aux personnes qui quittent leur pays pour des raisons économiques, les personnes à protéger – tout comme les réfugiés – ne peuvent plus bénéficier de la protection de leur État d’origine.

Réfugié·e

Est considérée comme réfugié·e toute personne craignant d’être persécutée dans son pays d’origine en raison de sa religion, de sa nationalité, de sa race*, de ses convictions politiques ou de son appartenance à un certain groupe social, et ayant été forcée de fuir et de quitter son pays. La procédure d’asile vise à déterminer si une personne répond à ces critères et se trouve de ce fait dans l’impossibilité de rentrer dans son pays d’origine.

Les réfugiés sont protégés par la Convention relative au statut des réfugiés, adoptée en 1951 par les Nations Unies à Genève. Elle reste, à ce jour, la principale base juridique internationale en matière de protection des réfugiés. On y trouve une définition de la notion de réfugié ainsi qu’une spécification des droits et obligations des réfugiés dans le pays d’accueil.

* La Convention de Genève relative au statut des réfugiés a été adoptée en 1951, soit à une époque où le terme race appartenait au vocabulaire officiel. On parle aujourd’hui d’appartenance ethnique.

Réinstallation

Avec le retour volontaire et l’intégration dans le pays de premier accueil, la réinstallation est l’une des trois formules permettant d’assurer une protection durable aux réfugiés. Ce terme désigne la possibilité accordée à des réfugiés qui ne peuvent pas rester dans le pays de premier accueil de s’établir durablement dans un État tiers prêt à les accueillir, à leur accorder l’asile et à assurer leur intégration.

Requérant·e d'asile

Un·e requérant·e d'asile est une personne qui se rend dans un pays dont elle n'a pas la nationalité pour y demander l'asile, c'est-à-dire une protection de l'État d'accueil assortie d'un droit de séjour, et dont la procédure d'asile est encore en cours.

Titre de séjour

Le titre de séjour est plus qu'un simple papier: il autorise son titulaire à séjourner en Suisse et détermine la nature de ses droits.

En Suisse il existe les catégories de livrets suivantes:

- Livret N pour requérants d'asile
- Livret B réfugiés reconnus
- Livret F pour réfugiés admis provisoirement
- Livret F pour personnes admises provisoirement

Les réfugiés reconnus en Suisse peuvent en outre demander un document spécial: le titre de voyage pour réfugié (art. 28 Convention de Genève).

Informations complémentaires:

https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/aufenthalt/nicht_eu_efta.html

<https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/publikationen/info-flue-va/info-flue-va-fr.pdf>

Visa humanitaire

Les personnes qui font l'objet d'une menace directe, immédiate et grave, dans leur pays d'origine ou de provenance, peuvent demander un visa humanitaire auprès de la représentation de la Suisse sur place. Un tel visa leur permet d'obtenir une autorisation d'entrer en Suisse afin d'y suivre la procédure d'asile. Ce type de visa ne peut normalement être demandé que par des personnes se trouvant encore dans leur pays de provenance, et non par celles qui séjournent dans un pays tiers.

L'exposition s'intéresse plus particulièrement à quatre pays d'exil (Soudan du Sud, Somalie, Syrie et Afghanistan) et au Liban comme pays d'accueil :

Liban (pays d'accueil)

- Pays surnommé „ Suisse de l'Orient “ jusqu'à la fin des années 1960.
- Il compte 18 communautés religieuses reconnues.
- Théâtre récurrent de divers conflits.
- Un habitant sur quatre est un réfugié (en juin 2016, plus de 1 million de réfugiés syriens séjournaient au Liban). En Suisse, les requérant-e-s d'asile, les personnes admises provisoirement et les réfugiés reconnus représentent environ 1 % de la population.
- La chanteuse Shakira est Libanaise, car son père est originaire du Liban.

Informations complémentaires :

<http://www.ecoi.net/lebanon/countrybackground>

Soudan du Sud

- Séparé du Soudan en juillet 2011, c'est le plus jeune État du monde.
- Les recettes publiques proviennent à 95 % de la production de pétrole.
- Malgré l'accession à l'indépendance, le Soudan du Sud est agité depuis 2013 par une guerre civile qui oppose différents groupes ethniques.
- Plus de 3 millions de personnes sont en fuite et près de la moitié de la population du Soudan du Sud dépend actuellement de l'aide alimentaire (fin 2016).
- Il y a peu, le pays possédait le plus grand cheptel par habitant.

Informations complémentaires :

<http://www.ecoi.net/south-sudan/countrybackground>

Somalie

- Environ 70 % de la population vit de l'agriculture.
- Le pays compte un médecin pour 25 000 personnes, alors qu'en Suisse le rapport est de 1 pour 238.
- Depuis la chute de son dictateur, en 1991, la Somalie est en guerre : rivalités claniques, conflits pour le pouvoir, pénuries d'eau et manque de terres.

PAYS D'ORIGINE DES RÉFUGIÉS

- Quelque 1,6 million de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et plus d'un million de réfugiés somaliens sont enregistrés dans le monde (fin 2016).
- La Somalie possède l'un des réseaux de télécommunication les plus modernes d'Afrique.

Informations complémentaires :

<http://www.ecoi.net/somalia/countrybackground>

Syrie

- Damas, capitale de la Syrie, a été fondée il y a plus de 7000 ans.
- Avant le début de la guerre, un tiers de la population active travaillait dans le secteur industriel.
- En 2011, après de premières manifestations contre le gouvernement, une guerre civile sanglante a éclaté entre de multiples factions.
- Plus de 6 millions de Syriens sont en fuite à l'intérieur du pays. On compte près de 4,8 millions de réfugiés dans les pays voisins de la Syrie et un peu moins de 1 million de requérants d'asile en Europe (fin 2016).
- La Syrie est considérée comme le berceau des premières civilisations de notre planète : la Mésopotamie.

Informations complémentaires :

<http://www.ecoi.net/syrian-arab-republic/countrybackground>

Afghanistan

- Le pays accuse le taux de mortalité infantile le plus élevé du monde (2015).
- Environ 75 % de la population vit dans des villages.
- Depuis 2015, les combats s'intensifient entre talibans et troupes régulières.
- Plus de 1,8 million de personnes sont en fuite à l'intérieur des frontières afghanes. S'y ajoutent 2,5 millions de réfugiés afghans répertoriés à travers le monde (fin 2016).

Informations complémentaires :

<http://www.ecoi.net/afghanistan/countrybackground>

DÉFINITION, MOTIFS DE FUITE, PROBLÈMES NON RÉSOLUS

La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés a été ratifiée par 148 États, qui se sont engagés à protéger les réfugiés ainsi que leurs droits et à adhérer au principe de non-refoulement. Aux termes de cette Convention, est considérée comme réfugiée „toute personne qui, (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race*, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. "

Diversité des motifs de déplacement

Selon la Convention de Genève, les réfugiés sont persécutés personnellement pour des raisons politiques, religieuses ou autres. Pour beaucoup de personnes déplacées, il est en réalité difficile, voire impossible, de prouver l'existence d'une telle persécution individuelle. Certains d'entre eux fuient les troubles, la guerre civile, l'arbitraire, la faim ou encore les conséquences d'une catastrophe environnementale qui les a privés de leurs moyens de subsistance. À l'avenir, leur nombre devrait s'accroître. Il importe donc de définir de nouvelles solutions internationales à ce sujet.

Problèmes non résolus

Extraits de l'entretien avec Walter Leimgruber conduit pour l'exposition FUIR en 2016** :

Les personnes qui, par exemple, fuient la guerre, ne sont pas renvoyées, mais ne peuvent bénéficier que d'une admission provisoire.

„ L'admission provisoire pose problème et devrait être remplacée par un nouveau statut, le „ statut complémentaire de protection “. Lorsque les personnes peuvent retourner chez elles dans un délai raisonnable, elles sont renvoyées ; sinon, elles reçoivent un droit de séjour au bout d'un certain nombre d'années. Elles devraient toutefois suivre d'emblée une formation et être intégrées, car chacun a besoin de perspectives, quelle que soit la durée de son séjour ici. "

DÉFINITION, MOTIFS DE FUITE, PROBLÈMES NON RÉSOLUS

À qui devons-nous accorder notre protection et comment l'assurer ?

„ Les personnes dont la vie et l'intégrité physique sont exposées à un danger imminent devraient bénéficier d'une protection. Les motifs qui poussent les gens à fuir deviennent toujours plus complexes et plusieurs raisons sont souvent à l'origine de leur départ. La meilleure aide consiste à apporter des solutions sur place : instaurer des sociétés stables par exemple, développer l'économie et protéger l'environnement. Nous devons aussi fournir de l'aide aux personnes en fuite, car elles courent souvent des risques graves. Enfin, nous devrions nous demander si l'Europe ne devrait pas accepter davantage de migrants économiques, pour que le statut de réfugié ne soit plus la seule perspective. ”

* La Convention de Genève relative au statut des réfugiés a été adoptée en 1951, soit à une époque où le terme race appartenait au vocabulaire officiel. On parle aujourd'hui d'appartenance ethnique.

** Sources : Die Welt, no 2, 2016, Exposition « FUIR » : entretien avec Walter Leimgruber, président de la Commission fédérale des migrations CFM.

PERSPECTIVES SUR PLACE

La plupart des personnes déplacées restent dans leur pays ou vivent dans un pays voisin. Elles espèrent pouvoir rentrer chez elles à moyen terme, mais leur retour est souvent impossible. En moyenne, les réfugiés vivent pendant 17 ans dans une situation précaire, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas retourner dans leur patrie, mais n'ont pas non plus la possibilité de s'intégrer durablement dans un autre pays. L'intégration passe notamment par l'obtention d'une autorisation de séjour et d'un permis de travail, ainsi que par l'accès à l'éducation et aux soins de santé.

Abdi Farah reste en Somalie et est de ce fait un déplacé interne ; Hayat Hamid vit au Liban, pays voisin de la Syrie, et Malaïka Awuor Deng Garang, qui a fui le Soudan du Sud, s'est provisoirement installée au Kenya voisin. Comment se présente leur avenir ?

Quelles sont les perspectives de Malaïka Awuor Deng Garang ?

Quel est son rêve ?

Quelles sont les perspectives d'Abdi Farah ?

Quel est son rêve ?

Quelles sont les perspectives de Hayat Hamid ?

Quel est son rêve ?

65,6 millions de réfugiés et de déplacés

Ce nombre équivaut à plus de huit fois la population suisse.

Réfugié pendant 17 ans

L'exil s'étend sur près d'une génération, car les personnes déplacées vivent en moyenne pendant 17 ans dans une situation précaire : elles ne peuvent pas retourner dans leur patrie, mais n'ont pas non plus la possibilité de s'intégrer durablement dans un autre pays. L'intégration passe notamment par l'obtention d'une autorisation de séjour et d'un permis de travail, par l'accès à l'éducation et aux soins de santé.

Chaque minute, 20 personnes sont contraintes de fuir leur foyer

En ce moment même, de nouveaux déplacements ont lieu !

Deux tiers des personnes en fuite sont des déplacés internes

22,5 millions de réfugiés.

40,3 millions de déplacés internes.

2,8 millions de requérants d'asile (total mondial !) attendent d'être admis dans un pays.

Enfants non accompagnés sur les chemins de l'exil

51 % des personnes déplacées sont des enfants de moins de 18 ans,

49 % sont adultes (18 à 59 ans : 46 % ; plus de 60 ans : 3 %).

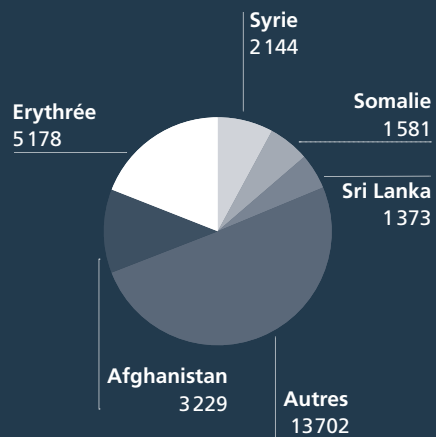
De nombreux enfants ont été contraints de fuir seuls, sans leur famille. Ils ont toute la vie devant eux et doivent être protégés avec une attention particulière.

<http://www.unhcr.org/figures-at-a-glance.html>

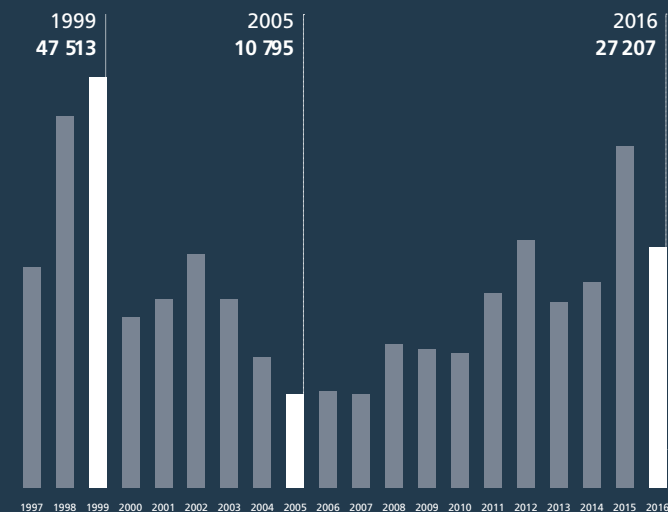
Matériel pédagogique

CHIFFRES-CLÉS

Demande d'asile 2016: Les nations les plus importantes



Demande d'asile 1997 – 2016



Les réfugiés en Suisse



En Suisse, les requérants d'asile, les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés représentent environ 1 pour cent de la population totale.

Matériel pédagogique

SIX QUESTIONS

1. **Imagine que c'est la guerre. Où t'enfuirais-tu ?**

2. **Qu'est-ce que l'humanité pour toi ?**

3. **Si tu devais fuir ton pays, que ferais-tu ?**

4. **Si tu devais fuir ton pays, qu'attendrais-tu de tes semblables ?**

5. **Qu'est-ce qui fait de toi un-e apatride ?**

6. **As-tu une seconde patrie ? Pourrais-tu imaginer en avoir une troisième et une quatrième ?**

PORTRAITS – LES IMAGES DE L'EXIL

circuit II

5^e à 6^e année primaire



Hayat Hamid

Pourquoi Hayat a-t-elle fui ?

Où vit-elle maintenant ?

Quel est son rêve ?

Qu'empoterai-tu si tu devais fuir ?

Qu'est-ce que tu espérerais ?

PORTRAITS – LES IMAGES DE L'EXIL

circuit II

5^e à 6^e année primaire



Aziz Poladi

Pourquoi Aziz a-t-il fui ?

Comment est-il arrivé en Suisse ?

Quel est son rêve ?

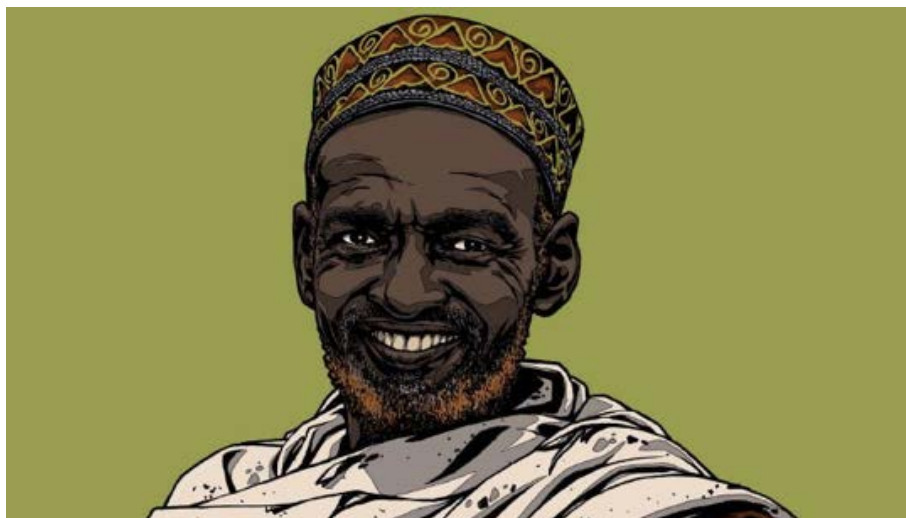
Qu'empoterai-tu si tu devais fuir ?

Qu'est-ce que tu espérerais ?

PORTRAITS – LES IMAGES DE L'EXIL

circuit II

5^e à 6^e année primaire



Abdi Farah

Pourquoi Abdi a-t-il fui ?

Où vit-il ?

Quel est son rêve ?

Qu'emporterais-tu si tu devais fuir ?

Qu'est-ce que tu espérerais ?

PORTRAITS – LES IMAGES DE L'EXIL

circuit II

5^e à 6^e année primaire



Malaïka Awuor Deng Garang

Pourquoi Malaïka a-t-elle fui ?

Où vit-elle maintenant ?

Quel est son rêve ?

Qu'empoterai-tu si tu devais fuir ?

Qu'est-ce que tu espérerais ?

PORTRAITS – LES IMAGES DE L'EXIL

circuit II

5^e à 6^e année primaire



Mohammed Abdulla

Pourquoi Mohammed a-t-il fui ?

Comment est-il arrivé en Suisse ?

Quel est son rêve ?

Qu'empoterai-tu si tu devais fuir ?

Qu'est-ce que tu espérerais ?

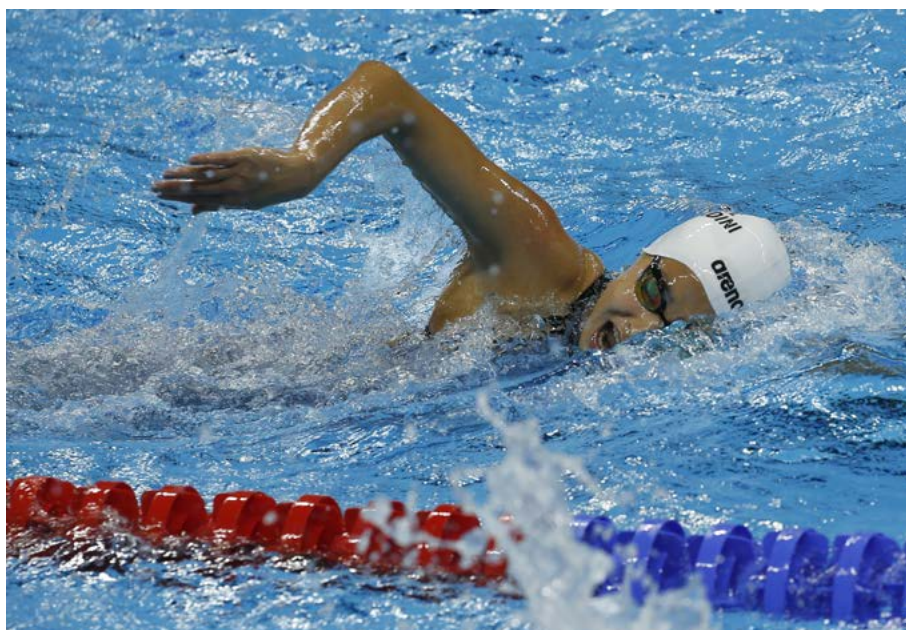
ÉQUIPE D'ATHLÈTES RÉFUGIÉS AUX JEUX OLYMPIQUES

Yusra Mardini est l'une des dix athlètes de la première équipe de réfugiés de l'histoire, qui a défilé sous les couleurs du drapeau olympique à la cérémonie d'ouverture des Jeux de Rio. L'équipe de réfugiés a été la plus applaudie après l'équipe brésilienne.

Rester debout pendant des heures peu avant une compétition n'est pas forcément bon pour la performance, mais la présence de Yusra Mardini à Rio n'était pas axée uniquement sur le résultat sportif. Interrogée par les journalistes sur les grandes questions liées aux déplacements forcés, elle donne des réponses là où même les dirigeants du monde ont du mal à trouver les mots. Après des mois de marathon médiatique, elle connaît bien les enjeux : „ Je tiens à dire tout haut que je n'ai pas honte d'être réfugiée. Nous sommes des êtres humains comme les autres et nous pouvons faire beaucoup de choses pour montrer qui nous sommes. ”

En 2017, La nageuse olympique a été nommée Ambassadrice de bonne volonté du HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés. Ayant elle-même traversé la Méditerranée pour fuir la Syrie, Yusra Mardini s'est engagée à prêter sa voix à tous ceux qui ont été contraints de fuir leurs foyers. Elle a notamment déclaré vouloir „ encourager tous les réfugiés à poursuivre leurs études et à ne pas mettre leur existence à l'arrêt. ”

<http://www.unhcr.org/fr/news/press/2017/4/590193454/yusra-mardini-nommee-ambassadrice-bonne-volonte-hcr.html>



© UNHCR/Gary Hershorn

Matériel pédagogique
MEMORY „ PRÉJUGÉS “*

PRÉJUGÉ

Ils viennent tous chercher refuge en Europe.

RÉALITÉ

La grande majorité des personnes forcées à fuir restent dans leur pays ou se réfugient dans un pays voisin. Au Liban, un quart de la population est constituée de réfugiés. En Suisse, les requérant·es d’asile, les personnes admises provisoirement et les réfugiés officiellement reconnus représentent au total environ 1 % de la population.

PRÉJUGÉ

Les requérant·es d’asile vivent dans l’opulence.

RÉALITÉ

Dans les centres suisses d’enregistrement et de procédure (centres fédéraux), les requérant·e·s d’asile reçoivent trois francs par jour d’argent de poche.

PRÉJUGÉ

Les requérants prétendent être persécutés pour obtenir l’asile.

RÉALITÉ

Dans le cadre de la procédure d’asile, les motifs de fuite de chacun sont examinés attentivement. Chaque personne souhaitant obtenir l’asile doit présenter une demande d’asile une fois arrivée en Suisse. Les conditions auxquelles l’asile lui est accordé et auxquelles elle peut rester en Suisse sont fixées de manière détaillée dans la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et dans la loi suisse sur l’asile. Dans le cadre de la procédure, chaque requérant·e doit attester de persécutions ou de craintes de persécutions.

PRÉJUGÉ

Comment se fait-il qu’il y ait encore des réfugiés qui arrivent chez nous, puisque les pays voisins de la Suisse sont tous sûrs ?

RÉALITÉ

L’Europe n’a pas encore un système d’asile uniforme. Certains pays européens n’ont pas encore de système performant. À l’intérieur de l’Union européenne, les compétences sont déterminées par le règlement Dublin – que la Suisse a elle aussi adopté bien que n’étant pas membre de l’UE. Selon ce règlement, la procédure d’asile doit, par principe, avoir lieu dans le pays dans lequel le-la requérant·e a déposé sa demande d’asile en premier ; ou par lequel il est entré pour la première fois sur le sol européen.

<p>PRÉJUGÉ</p> <p>Certains parents envoient leurs enfants en Suisse pour pouvoir ensuite les suivre plus facilement.</p>	<p>RÉALITÉ</p> <p>En Suisse, les enfants réfugiés doivent se soumettre à la procédure d’asile au même titre que les adultes. En ce qui concerne le regroupement familial, relevons que les mineurs non accompagnés (MNA) ne peuvent plus faire venir leur famille en Suisse. Depuis que la loi sur l’asile (LAsi) a été révisée le 14 décembre 2012, seuls le conjoint ou les enfants mineurs d’un réfugié peuvent bénéficier du regroupement familial (art. 51 LAsi)</p>
<p>PRÉJUGÉ</p> <p>Les passeurs font entrer des personnes dans le pays illégalement. Il faut mieux surveiller nos frontières.</p>	<p>RÉALITÉ</p> <p>Ni la Suisse ni aucun autre pays n’a le droit de fermer ses frontières aux personnes qui cherchent refuge. „ En fermant les frontières, on encourage involontairement les passeurs, car ils sont alors le seul moyen, pour les migrants désespérés, de franchir la frontière. ” William Lacy Swing, directeur général de l’Organisation internationale pour les migrations. Arriver en Suisse sans documents de voyage ne fait pas forcément de quelqu’un un criminel. Les personnes cherchant refuge n’ont souvent pas d’autre choix que de passer les frontières sans être titulaires des documents requis et font donc fréquemment appel à des passeurs. Les sommes demandées sont exorbitantes, et nombreux sont ceux qui paient le passage de leur vie.</p>
<p>PRÉJUGÉ</p> <p>Les réfugiés ne veulent pas apprendre notre langue.</p>	<p>RÉALITÉ</p> <p>Les personnes qui ont obtenu l’asile ont droit à des cours de langue. Il n’y a par contre pas de cours prévus pour les requérant-es d’asile. Pendant la durée de la procédure, les requérant-e-s d’asile mineurs non accompagnés ont droit à quelques cours de langue gratuits. Il n’est toutefois pas prévu que les requérant-e-s d’asile adultes puissent suivre de tels cours gratuitement. Comme les cours payants sont souvent chers, les requérant-e-s d’asile doivent se rabattre sur les cours gratuits organisés par des organisations d’entraide, des bénévoles ou d’autres organismes. Ces cours sont toutefois vite complets.</p>
<p>PRÉJUGÉ</p> <p>La majorité des réfugiés sont des hommes</p>	<p>RÉALITÉ</p> <p>Selon les estimations du HCR, l’Agence des Nations Unies pour les réfugiés, la moitié de tous les réfugiés (6,6 millions) sont des femmes. Seule une partie infime de tous ces réfugiés rejoignent l’Europe. Qu’en est-il des autres ? La plupart restent dans les pays voisins de la région qu’ils ont fuie, car beaucoup de femmes et d’enfants ne sont pas en mesure d’affronter les dangers d’un périple jusqu’en Europe. Voilà pourquoi les réfugiés qui parviennent en Europe sont le plus souvent des hommes.</p>

* **Partir, Arriver, Rester.** Dossier didactique sur la fuite et l’asile. À partir de 12 ans
Le présent dossier se fonde sur la publication „ Aufbrechen, Ankommen, Bleiben ” élaborée par le bureau du HCR pour l’Autriche en coopération avec le Fonds autrichien d’intégration ÖIF et l’association BAOBAB.
Éditeurs : éducation21, Secrétariat d’État aux migrations, Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein,
Auteure : Hildegard Hefel, Collaboration : Tim Hübener, Rédaction : Marianne Gujer, Conception : Marion Dörner Grafik Design,
Consultation / collaboration : Pascal Schwendener, Julia Dao. © éducation21 / SEM / HCR, Berne 2017,
Téléchargement gratuit : www.education21.ch/fr/ecole/productions-education21

Matériel pédagogique

QUIZ

Quels pays les gens sont-ils obligés de fuir ?

Cite trois pays !

Il y a actuellement 65,6 millions de réfugiés et de déplacés dans le monde.

Quel est le nombre de requérant-e-s d'asile (total mondial) ?

- 22,5 millions 40,3 millions 2,8 millions

Quels sont les textes du droit international qui définissent les droits des réfugiés ?

- Constitution fédérale de la Confédération suisse
 Convention de Genève relative au statut des réfugiés
 Article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme
 Charte de l'ONU

Les gens fuient pour différentes raisons. Selon le droit actuel, tous les réfugiés n'ont pas droit à l'asile. Parmi les types de menaces ci-après, lesquels ne donnent pas droit à l'asile ?

- Persécution fondée sur la race*/la nationalité
 Violence arbitraire due à la guerre
 Persécution fondée sur l'appartenance à un certain groupe social
 Persécution en raison des convictions politiques
 Déplacement forcé dû à une catastrophe écologique
 Persécution fondée sur la religion
 Service militaire

* La Convention de Genève relative au statut des réfugiés a été adoptée en 1951, soit à une époque où le terme race appartenait au vocabulaire officiel. On parle aujourd'hui d'appartenance ethnique.

Kopiervorlage

QUIZ

Un pays n'a pas le droit de renvoyer les personnes dont la vie et l'intégrité corporelle sont menacées. Comment se nomme ce principe inscrit dans la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés ?

- Droit à la reconnaissance juridique
- Droit de libre passage, droit de quitter le pays et d'y revenir
- Principe de non-refoulement
- Droit à la liberté d'opinion, à la liberté d'expression et d'information

En quelle année une équipe d'athlètes réfugiés a-t-elle pris part pour la première fois aux Jeux olympiques ?

- 2004
- 2016
- 1968

Matériel pédagogique

IDENTITÉS PLURIELLE

„ Dans la vie nous nous percevons comme membres d’une grande diversité de groupes, et nous appartenons à chaun d’entre eux. Une même personne peut, sans qu’il ait contradiction, être femme, citoyenne américaine, originaire des Caraïbes, d’ascendance africaine, chrétienne, libérale, végétarienne, marathonnienne, historienne, enseignante, romancière, hétérosexuelle ; elle peut défendre les droits des homosexuels, aimer le théâtre, militer pour la défense de l’environnement, jouer au tennis, faire partie d’une formation de jazz et croire dur comme fer en l’existence d’une intelligence extraterrestre avec laquelle il est plus qu’urgent de communiquer (de préférence en anglais). Cette personne appartient simultanément à chacun de ces groupes, qui contribuent tous à forger son identité singulière. Aucune de ces catégories ne saurait définir cette personne dan sa totalité ni constituer sa seul et unique identité. Notre identité étant nécessairement plurielle, il nous appartient de décider de l’importance relative de ces différentes associations et affiliations dan uns contexte donné. ”

Sen, Amartya (2007), Identité et violence, Editions Poche, p. 2.*

* **Partir, Arriver, Rester.** Dossier didactiquesur la fuite et l’asile. À partir de 12 ans
Le présent dossier se fonde sur la publication „ Aufbrechen, Ankommen, Bleiben “
élaborée par le bureau du HCR pour l’Autriche en coopération avec le Fonds autrichien d’intégration ÖIF et l’association BAOBAB.
Éditeurs : éducation21, Secrétariat d’État aux migrations, Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein,
Auteure : Hildegard Hefel, Collaboration : Tim Hübener, Rédaction : Marianne Gujer, Conception : Marion Dorner Grafik Design, Consultation / collaboration : Pascal Schwendener, Julia Dao. © éducation21 / SEM / HCR, Berne 2017,
Téléchargement gratuit : www.education21.ch/fr/ecole/productions-education21

Matériel pédagogique

„ JE SUIS MULTIPLE “*

Nous n'avons pas une identité unique, mais une identité dite multiple, composée de facettes parfois contradictoires. Nos différentes appartenances ne sont pas toujours choisies volontairement ; parfois, elles nous sont attribuées contre notre gré.

En travail individuel, inscris dans chaque espace un groupe social auquel tu appartiens (p.ex. famille, classe, club sportif, groupe d'amis, communauté religieuse, etc.) et réfléchis au rôle qui est le tien à l'intérieur de ces groupes.

- Quelles sont les appartenances que tu as choisies et quelles sont celles qui t'ont été imposées ?
- Quels sont les groupes dans lesquels tu te sens bien ? Dans lesquels est-ce que ce n'est pas vraiment le cas ?
- Existe-t-il, chez toi, des appartenances contradictoires ?

Discutez ensuite vos expériences et appartenances en binôme, et partagez votre avis sur les questions posées.

* **Partir, Arriver, Rester.** Dossier didactique sur la fuite et l'asile.

À partir de 12 ans

Le présent dossier se fonde sur la publication „ Aufbrechen, Ankommen, Bleiben “ élaborée par le bureau du HCR pour l'Autriche en coopération avec le Fonds autrichien d'intégration ÖIF et l'association BAOBAB.

Éditeurs : éducation21, Secrétariat d'État aux migrations, Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein,

Auteure : Hildegard Hefel, Collaboration : Tim Hübener, Rédaction :

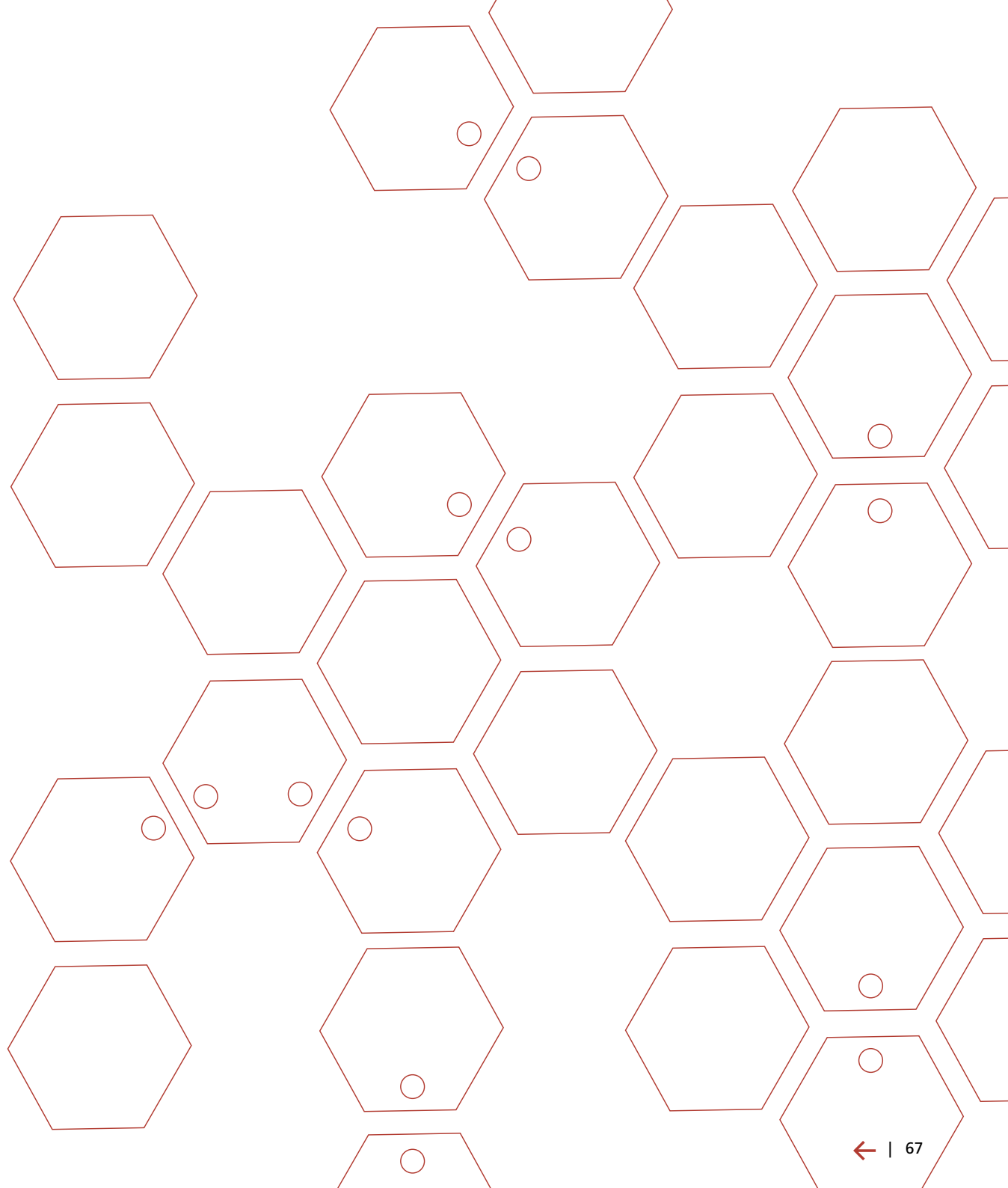
Marianne Gujer, Conception : Marion Dorner Grafik Design,

Consultation / collaboration : Pascal Schwendener, Julia Dao.

© éducation21 / SEM / HCR, Berne 2017,

Téléchargement gratuit :

www.education21.ch/fr/ecole/productions-education21



CHANSON SANTA MARIA DE GREIS



Santa Maria

chacun son paradis
Un jour je prendrais la mer
Sur un bateau de fortune
Les valises remplies d'espoir
jusqu'aux lueurs de la rive
et quand j'aurais mon bateau
je voguerais vers ma nouvelle vie
Santa Maria
Je l'appellerais Santa Maria



Petit reveur j'ai grandi vite, vaincu les douleurs de passage
Le fare du port etait mon guide, j'ai perdu mes chaussures dans le sable
En attendant de hisser les voiles, j'ai bien etudié les courants
L'oeil rivé sur les etoiles, en suivant le chemin de magellan
La route est longue, fais moi confiance, je te ferais signe en arrivant
En rejoignant la foule qui danse sur les toits au dessus des neons
Plonge a travers les sardines, esquive les salves de carabines
Tient toi prete si tu veux me suivre, a chacun son paradis
A chacun son paradis

Et si je persevere dans ma galere c'est
Pour rendre fier ceux qui ont permi ma traversée
J'vais Cravacher pour ceux qui m'ont pas lachés
Au final - arriver au Littoral a pied
L'oeil rivé sur la route qui m'emporte
En portant l'espoir de toute une epoque
Ceux qui ont perdu le sud pour le nord
Qui ont troqué leur vie pour une place a bord
Et le jour de mon retour
Je serais accueilli en fanfare
Je pourrais partager enfin
Les fruits du triomphe pour les enfants les anciens
Encore un peut, j'y suis presque
J'entends deja les sirenes
apercois les lumiere des radeaux
Je vois les helicob du comite d'accueil
Et sur ma santa maria
J'irais jusqu'au bout de la route
Pour enfin conquerir et atteindre les rives de lampedusa
Et sur ma santa maria
J'irais jusqu'au bout de la route
on fêtera le grand conquerant qui atteindra les rives de lampedusa

AUTRE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Matériel pédagogique, films, livres

Matériel pédagogique



<http://www.project-humanity.info/fr.html>

Projet „ Humanity “ : l’humanité, ça s’enseigne et ça s’apprend !

Matériel pédagogique axé sur les valeurs humaines : valeurs individuelles et „ principes humains “, Degrés secondaires I et II

Chaque jour, les images et les titres des médias parlent de guerre, de catastrophes naturelles et de gens qui ont tragiquement perdu la vie sur les chemins de l’exil. Comment percevons-nous ces informations et qu’en faisons-nous ? Les besoins humanitaires croissants nous concernent et nous interpellent tous. La formation proposée par le projet „ Humanity “ se fonde sur les principes d’humanité, d’impartialité, d’indépendance et de neutralité, qui sont la base de toutes les actions humanitaires. Cette formation peut servir d’outil fondamental pour accepter et relever avec succès les énormes défis auxquels nous sommes confrontés aujourd’hui et qui nous attendent à l’avenir. Le projet „ Humanity “ qui sera présenté au cours de l’atelier offre une solution prometteuse pour intégrer ce sujet explosif dans l’enseignement scolaire.

Films sur l’engagement humanitaire de la Suisse: www.youtube.com/swissforeignMinistry



éducation 21 ; Staatssekretariat für Migration ; UNHCR Büro für die Schweiz und Liechtenstein, Bern 2017
Das Unterrichtsmaterial basiert auf dem von UNHCR Österreich in Kooperation mit dem ÖIF (Österreichischer Integrationsfond) und BAOBAB erstellten Unterrichtsmaterial „ Aufbrechen, Ankommen, Bleiben “.
Autorin: Hildegard Hefel ; Mitarbeit: Tim Hübener ; Redaktion: Marianne Gujer ; Layout: Marion Dorner Grafik Design ; Beratung/Mitarbeit: Pascal Schwendener, Julia Dao

Partir, Arriver, Rester.

Dossier didactique sur la fuite et l’asile. À partir de 12 ans

Que signifie être en fuite ? Comment trouver ses marques dans un pays où personne ne vous attend ? Et comment bâtir une existence au nouveau lieu de vie ?

Ces questions sont au cœur du dossier didactique „ partir, arriver, rester “, qui sera présenté dans le cadre de cet atelier. Ce dossier s’appuie sur le parcours de jeunes gens qui ont dû fuir leur pays et qui vivent aujourd’hui en Suisse. À travers leurs portraits, il vise à transmettre des connaissances sur la thématique de la fuite et sur les différents aspects de la vie dans une société plurielle.

Gratuit, ce matériel didactique a été conçu pour être utilisé dans le contexte scolaire et dans le cadre de l’animation socio-éducative. Il comprend trois chapitres regroupant en tout 19 exercices destinés aux adolescents à partir de 12 ans. Les contenus autorisent une certaine souplesse dans l’organisation des unités d’enseignement.



DVD-vidéo avec 9 films (130 min. env.), DVD-ROM avec du matériel complémentaire, des suggestions pédagogiques et des fiches pratiques. Pour tous les degrés de l'école
Production : Films pour un seul monde (CH) | BAOBAB (A) 2013
© Films pour un seul monde
Film pour un seul monde est un service de la fondation éducation21



Scénario et réalisation : Andy Glynne
Production : Mosaic Films, Grande-Bretagne 2012
Animation : Salvador Maldonado, Karl Hammond e.a.
Musique : Alexander Parsons
Documentaire animé, 6 minutes, dès 14 ans, cycle 3 (9-11 HarmoS)
Langues : anglais (v.o.), français, allemand, italien
Sous-titres : français, allemand, italien
© Films pour un seul monde
Film pour un seul monde est un service de la fondation éducation21

Le présent dossier se fonde sur la publication „ Aufbrechen, Ankommen, Bleiben “ élaborée par le bureau du HCR pour l'Autriche en coopération avec le Fonds autrichien d'intégration ÖIF et l'association BAOBAB.

Éditeurs : éducation21, Secrétariat d'État aux migrations, Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein
Auteure : HildegardHefel
Collaboration : Tim Hübener
Rédaction : Marianne Gujer
Conception : Marion Dorner Grafik Design
Consultation / collaboration : Pascal Schwendener, Julia Dao
© éducation21 / SEM / HCR, Berne 2017

Téléchargement gratuit : www.education21.ch/fr/ecole/productions-education21

Films

chez soi ailleurs

Chances et défis d'une société de la diversité

Dès 6 ans

Vivre ensemble avec des personnes différentes, éviter l'exclusion et le racisme sont des conditions essentielles pour une société tournée vers l'avenir. Les neuf films de ce DVD éclairent différents aspects du „ chez soi “ et de l'„ ailleurs “. Il y est question de rencontres avec d'autres cultures, de craintes et de préjugés et de la façon de les vaincre. Les films abordent des thèmes comme le nationalisme, le patriotisme et la façon dont le „ chez soi “ se construit. Ils donnent une idée des défis auxquels sont confrontées les personnes devant vivre dans un pays étranger. Et ils invitent à réfléchir sur la diversité et à exploiter le potentiel de la pluralité culturelle, de manière créative et constructive.

Chercher refuge – Rachel

Dès 14 ans

Rachel, 17 ans, raconte l'histoire de sa persécution et de sa fuite : de religion chrétienne, Rachel et sa famille subissent des discriminations dans leur pays dont la majorité est musulmane et ils s'enfuient à destination de l'Europe. Ils mènent une vie normale jusqu'au jour où ils se font arrêter et renvoyer chez eux. Comme ils n'ont que des ennuis, ils s'enfuient une nouvelle fois vers l'Europe et obtiennent une autorisation de séjour définitive. Rachel va à l'école et souhaite devenir avocate pour aider les gens qui doivent fuir leur pays.

Neuland

Dès l'âge de 14 ans

Dans la classe d'intégration de Christian Zingg, enseignant à Bâle, des jeunes du monde entier apprennent en deux ans la langue et la culture de notre pays. Ils veulent laisser leur passé derrière eux et concrétiser leurs rêves en Suisse. Monsieur Zingg ne se fait, et ne leur laisse, aucune illusion à ce sujet : il est difficile de trouver un premier emploi dans un pays étranger. Néanmoins, il continue à encourager ses élèves à croire en eux-mêmes et en un avenir meilleur.



Réalisation : Anna Thommen
Production : FAMA Film AG, Haute école des arts de Zurich, RTS, Suisse 2013

Image : Gabriela Betschart
Montage : Andreas Amheiter, Anna Thommen
Musique : Jaro Milko & Eric Gut
Son : David Rehorek, Jürg von Allmen C.A.S
Avec Ehsanullah Habibi, Nazlije Aliji, Christian Zingg, Ismail Aliji, Hamidullah Hashimi, Andreas Schultheiss

Documentaire, DVD et VOD, 93 minutes

Langue : Suisse-Allemand - Allemand - Farsi (v.o.)
Sous-titres : français | anglais

© Films pour un seul monde
Film pour un seul monde est un service de la fondation éducation21

Le film suit la classe pendant deux ans. Nous apprenons à connaître l'enseignant engagé, qui exerce sa profession avec dévouement et compétence, mais aussi les jeunes Ehsanullah d'Afghanistan et les frère et sœur Nazlija et Ismail d'Albanie, leurs expériences, leurs espoirs et leurs rêves. Avec nuance et sensibilité, le film, primé à de nombreuses reprises, offre un aperçu dans un monde en grande partie inconnu. Il nous rapproche des protagonistes, fait évoluer les préjugés et crée la compréhension pour la situation des jeunes migrant-e-s.

La Forteresse

Dès 14 ans

La Forteresse est un documentaire d'immersion dans le Centre d'enregistrement et de procédure pour requérants d'asile de Vallorbe. Il nous offre un regard à hauteur d'homme sur un lieu de transit austère, où 200 hommes, femmes et enfants attendent, entre doute et espoir, que l'Etat décide de leur sort. L'empathie et la méfiance ponctuent les échanges entre les résidents et le personnel du Centre, chargé d'appliquer une loi sur l'asile durcie depuis les votations de septembre 2006. Au-delà des partis pris, c'est le rapport entre ces êtres humains que le film nous offre à voir, avec une émotion et une sensibilité boule-versantes.

Livre

Francesca Sanna

Partir – au-delà des frontières

Dès 5 ans

Pour fuir la guerre, deux enfants et leur maman se lancent dans un long et dangereux voyage loin de leur pays. Passer la frontière, traverser la mer, se cacher, sans jamais perdre espoir... Leur chemin est celui de tous ceux qui tentent de trouver un endroit où vivre en paix.

ISBN : 2070599914

Éditeur : GALLIMARD JEUNESSE 2016

hiller_sabina_stefanatos



Réalisation : Fernand Melgar
Production : Climage, Télévision Suisse Romande, ARTE, Radiotelevisione Svizzera, SRG SSR idée suisse, CH 2008

Image : Camille Cottagnoud
Montage : Karine Sudan
Son : Marc von Stürler
Documentaire, 100 minutes
Langue : français (v.o.) ; sous-titres : allemand | anglais | italien | espagnol

© Films pour un seul monde
Film pour un seul monde est un service de la fondation éducation21



©EDA/DEZA

Le HCR, la CFM, le SEM et la DDC mettent à disposition d'autres outils pédagogiques spécifiques. Vous pouvez accéder à ce matériel par les liens suivants :

- <http://www.project-humanity.info/fr.html>
- https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/publikationen_undservice/lehrkoerper-und-auszubildende.html
- <https://www.osar.ch/formation/jeunes.html>
- <https://www.kiknet.ch>
- <http://www.unhcr.org/teaching-about-refugees.html>
- <http://www.unhcr.org/dach/ch-fr/publications>
- http://globaleducation.ch/globaleducation_fr/pages/MA/MA_displaySelection.php